



TÉLÉVISION Crise de l'info à la SRC: le patron muté B 2

ARTS ET VIE Pour les sports extrêmes, vous repasserez... B 1



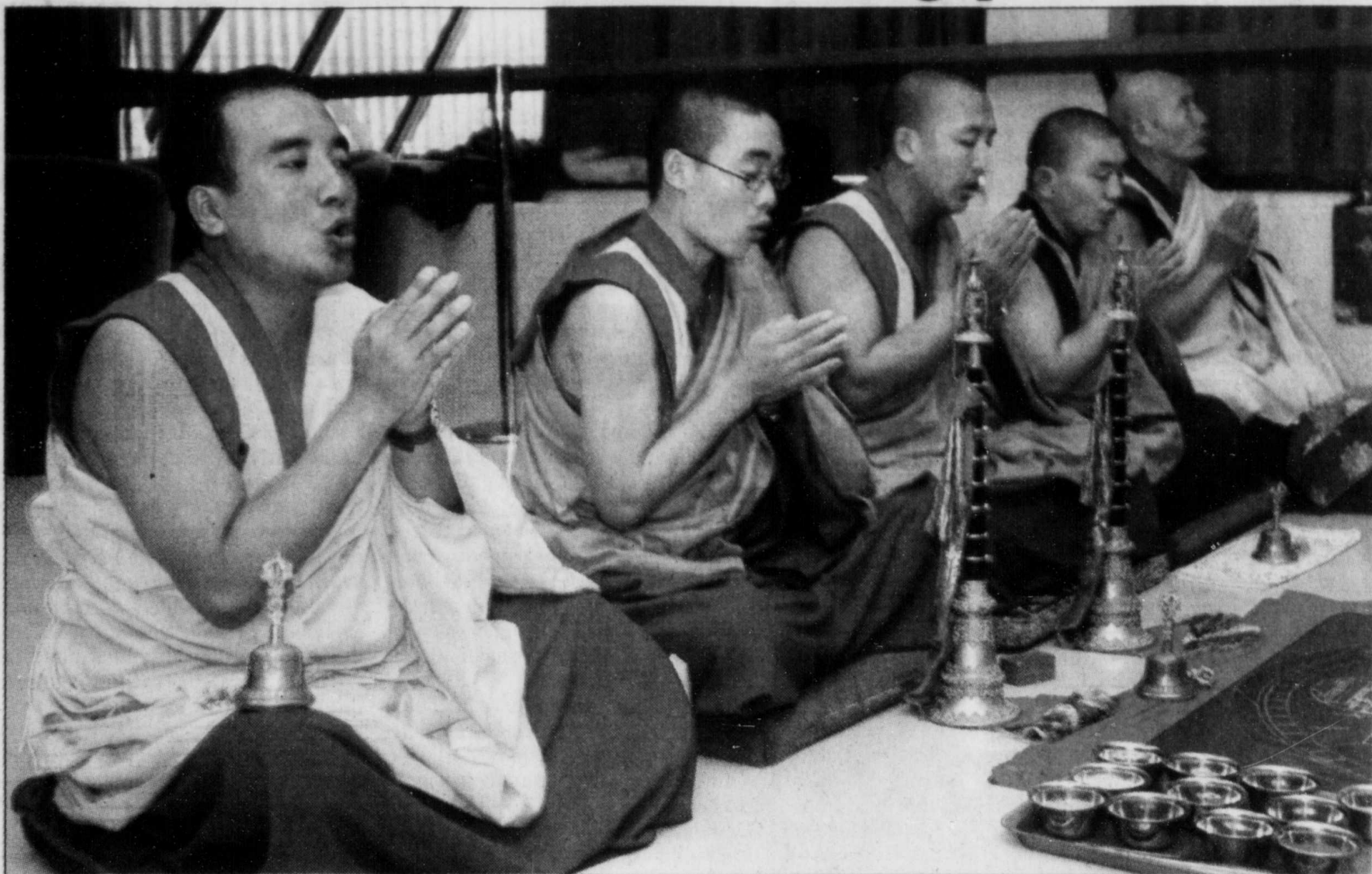
LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2003

Du monastère au cégep



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Dans l'agora des sciences humaines du Cégep de Sainte-Foy, la présence de ces jeunes hommes étonne. Chaussés de babouches et vêtus de flamboyantes tuniques, les moines tibétains distribuent leurs sourires aux cégépiens jusqu'à demain, à l'occasion des Journées des sciences de la religion. Voir texte en A 7.

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE

L'ère Radwanski passée au hachoir

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — La GRC enquêtera sur des fraudes possibles de 81 000 \$ commises par George Radwanski au cours de son mandat de près de trois ans comme commissaire à la protection de la vie privée.

Invitée par un comité parlementaire à enquêter sur la gestion de l'ancien commissaire, la vérificatrice générale Sheila Fraser a eu le choc de sa carrière en découvrant l'étendue des dégâts causés par son passage à la tête de cet organisme.

«Jamais je n'aurais pensé qu'il y aurait autant de problèmes» en commençant la vérification de la Commission, a-t-elle lancé en conférence de presse, hier, à la suite de la publication de son rapport.

M^{me} Fraser blâme M. Radwanski pour avoir «manqué à ses responsabilités d'administrateur», avoir fait régner «un régime de terreur» et avoir dépensé des fonds publics «de manière extravagante».

La vérificatrice générale demande également de

recupérer les frais excédentaires de 49 295 \$ encourus par ce dernier et sa directrice des communications de l'époque, Dona Vallières, lors de leurs séjours à l'étranger au nom de la Commission.

Mais les problèmes du commissaire déchu ne s'arrêtent pas là. M^{me} Fraser a demandé à l'Agence des douanes et du revenu d'examiner les allocations de logement et de voiture accordées à ce dernier et qui n'auraient pas été déclarées au fisc.

M^{me} Fraser réclame en tout le remboursement de 218 000 \$ de «dépenses injustifiées» de la part de M. Radwanski et de quelques-uns des dirigeants de la Commission, dont environ la moitié à l'ancien commissaire lui-même.

Elle cherche également à récupérer, mais sans avoir l'assurance de réussir, un autre montant global de 349 000 \$ correspondant à des dépenses «questionnables». M^{me} Fraser vise par exemple

Voir RADWANSKI en A 2 >

À LIRE AUSSI :

■ Un régime de terreur Page A 5



«Jamais je n'aurais pensé qu'il y aurait autant de problèmes», a dit M^{me} Fraser.

Les sages-femmes entrent à l'hôpital

Une première entente leur permettra d'y accoucher des patientes

LOUISE LEMIEUX

LLemieux@lesoleil.com

■ Les femmes auront bientôt le choix d'être accouchées par une sage-femme à domicile ou à l'hôpital.

Pour la première fois, un CLSC, celui de Lac-Saint-Louis, et un hôpital, celui de LaSalle, dans la région de Montréal, s'entendent pour laisser les sages-femmes accoucher leurs patientes à l'hôpital. Cette première devrait inciter d'autres CLSC à s'entendre avec leur hôpital avoisinant.

Des vérifications légales de dernière minute empêchent la signature immédiate de l'entente, mais sur le plan clinique, tout le monde s'entend, précise André Gagnière, directeur du CLSC. «Nous serons les premiers au Québec. C'est énorme, une telle entente entre médecins et sages-femmes. Alors nous revoyons tous les détails, avant la signature officielle», dit-il.

La Loi des sages-femmes adoptée en 1999 donne aux sages-femmes un statut de travailleuses autonomes. Or dans les faits, elles sont salariées du CLSC. Cette nuance pose des problèmes légaux, explique M. Gagnière. Mais le plus important, une entente clinique entre le CLSC et l'hôpital, est acquise.

Par ailleurs, un règlement prévoyant les accouchements à domicile par une sage-femme est dans sa phase finale à l'Office des professions. L'organisme transmettra ses commentaires au gouvernement autour du 20 novembre et le Conseil des ministres pourra alors rapidement adopter le règlement qui fera partie de la Loi sur les sages-femmes.

Une fois le règlement adopté, son application sera rapide, soutient Cathy Rouleau, l'attachée de presse du ministre de la Santé Philippe Couillard, «parce que les sages-femmes sont prêtes depuis longtemps».

Voir SAGES-FEMMES en A 2 >

Séguin s'accroche au déficit zéro malgré une impasse de 400 M\$

STÉPHANE PAQUET
SPaquet@lesoleil.com

Trois mois après son premier budget, le ministre des Finances, Yves Séguin, annonce qu'il devra comprimer les dépenses d'au moins 400 millions \$. Des ministères ont déjà dépassé leurs cibles budgétaires, alors que la dette poursuit sa progression.

«Il n'y a aucun compromis, il n'y aura absolument aucune circonstance» qui le fera dévier de sa cible du déficit zéro, a lancé hier le ministre des Finances, Yves Séguin, dans le cadre d'une confé-

rence de presse présentant sa première synthèse des opérations financières, celle se terminant le 30 juin.

Pour l'année en cours, le ministre Séguin a fait état de dépassements de dépenses de 400 millions \$. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a brûlé 150 millions \$ de plus que prévu, idem pour la Santé. Et la Sécurité publique, aux prises avec les inondations de l'été, a grugé quelque 75 millions \$ de plus. En outre, les déficits des hôpitaux atteindraient quelque 300 millions \$ cette année.

«Ce n'est pas un dépassement im-

portant, a qualifié le ministre des Finances. C'est un dépassement qu'on ne souhaite pas évidemment et tout est mis en place actuellement pour le résorber.»

Plus difficile à résorber est la progression de la dette. Elle atteindra 115 milliards \$ l'an prochain. «C'est comme un paquebot qui décide de changer de cap ; ça lui prend plus qu'un mille pour virer... Il n'est pas question de laisser s'accroître la dette au rythme des dernières années», a dit hier le ministre Séguin.

Celui-ci attribue à des dépenses

d'immobilisations (des biens ou des constructions qui ont une longue durée de vie) la hausse de la dette, qui va se poursuivre en 2004-2005 «à cause de cette irrémédiable machine à dépenser qui s'est mise en place depuis une couple d'années».

La dette entraînera des paiements d'intérêts de 8,2 milliards \$ par année. «C'est la même dette publique que l'Ontario. Puis, pour votre information, l'Ontario a 50 % plus de population et deux fois plus de revenus budgétaires», a-t-il insisté.

Pour l'an prochain, le ministre a ré-

pété qu'il était placé devant une impasse budgétaire de 3 milliards \$. Celle-ci exclut le milliard \$ de baisses d'impôt prévues par l'équipe Charest de même que toute augmentation aux employés de la fonction publique actuellement en négociations.

Pour l'année 2002-2003 terminée le 31 mars dernier, les derniers calculs indiquent que la province a rapporté

Voir SÉGUIN en A 2 >

À LIRE AUSSI :

■ Réingénierie: pas de miracle Page A 8

Une autre année difficile pour EXFO

MARIANNE WHITE
MWhite@lesoleil.com

EXFO a réduit sa perte de façon importante au cours de l'exercice financier 2003, mais elle a également encaissé une baisse de ses ventes de 9 %. La vedette de la haute technologie de Québec entrevoit cependant la lumière au bout du tunnel.

Pour l'année financière qui s'est terminée le 31 août, EXFO a enregistré une perte nette de 55 millions \$US, ou 0,87 \$ l'action, comparativement à une perte de 308,5 millions \$US en 2002.

Les ventes de l'entreprise spécialisée dans les tests pour l'industrie des communications sont passées de 68,3 millions \$US l'an dernier à 61,9 millions \$US en 2003, une chute de 9 %.

Germain Lamonde ne s'inquiète tou-

tefois pas de cette baisse, qui est récurrente d'année en année, et se réjouit plutôt de la stabilité des commandes.

«Nous avons atteint cette année la parité entre nos commandes et nos livraisons qui se sont chiffrées à 14,3 millions \$US chacune», a expliqué le président et directeur général au cours d'un entretien téléphonique.

La compagnie a, selon lui, mieux réussi que ses concurrents en 2003, puisque ses revenus sont maintenant de retour au niveau de 2000, alors que la majorité des joueurs comptent sur des revenus équivalents à ceux de 1997.

«Nos ventes ont baissé de 9 %, tandis que le marché a chuté, lui, de beaucoup plus. Cela nous indique que nous continuons à prendre des parts de marché», a ajouté M. Lamonde.

EXFO a creusé sa perte au quatrième

trimestre en raison d'un repli de 17 % de ses ventes par rapport à l'an dernier et d'une charge de 3,8 millions \$US pour le licenciement de 240 employés en juin dernier.

Le groupe a rapporté une perte nette de 10,1 millions \$US, ou 0,16 \$US l'action, pour le quatrième trimestre, contre une perte de 3 millions \$US, ou 0,05 \$US par action lors du même trimestre l'an dernier.

Les revenus de l'entreprise se sont chiffrés à 14,3 millions \$US pour le quatrième trimestre, contre 17,2 millions \$US à la même période l'an dernier.

La perte nette *pro forma*, qui exclut l'amortissement des immobilisations, les écarts d'acquisitions et les charges

Voir EXFO en A 2 >



Le pdg d'EXFO, Germain Lamonde

SOMMAIRE

| | | | |
|---------------------|------|------------------|------|
| Actualités | A 3 | Économie | C 1 |
| Agenda | B 6 | Éditorial | A 14 |
| Arts et vie | B 1 | Le monde | A 12 |
| Bourses | C 4 | Petites annonces | S 14 |
| Bridge | S 15 | Québec / Canada | A 8 |
| Capitale et régions | A 6 | Sports | S 1 |
| Décès | C 6 | Statistiques | S 9 |
| Diversissements | B 7 | Télévision | B 2 |

LA MÉTÉO

Maximum 10, minimum 4
Ciel variable en matinée et averses en après-midi. Détails page S 20.

Précipitations (avant hier)
Ce mois-ci: 83,5 mm. Lan dernier: 97,6 mm
Cet été: 529,5 mm. L'été dernier: 344,2 mm

QUÉBEC,
107^e ANNÉE, N° 271
FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTREAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 27657 00073 5

DEMAIN DANS LE SOLEIL

La chronique de Provencher



Son sujet de demain? Allez savoir. Un chroniqueur a toujours une ou deux idées en chantier, un projet de texte qui lui trotte dans la tête et qui, peut-être, finira par aboutir. Mais si d'aventure l'actualité devait se bousculer, il plantera là son projet et partira dans une tout autre direction.

Dans le cahier Actualités

La « vraie » saison



Les séries éliminatoires du baseball majeur se poursuivent avec des matchs opposant les Cubs de Chicago aux Braves d'Atlanta, les Marlins de la Floride aux Giants de San Francisco et les Red Sox de Boston aux A's d'Oakland. La série Minnesota-Yankees fait cependant relâche.

Dans le cahier Sports

POUR NOUS JOINDRE

| | | |
|--------------------------|----------------|---|
| Abonnements | 686-3344 | LE SOLEIL |
| | 1-866-686-3344 | LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2. |
| Carrières et professions | 686-3270 | Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730 |
| Petites annonces | 844-4444 | |
| Promotion | 686-3342 | |
| Publicité détaillants | 686-3435 | |
| Publicité générale | 686-3270 | |
| Rédaction | 686-3394 | |
| Renseignements | 686-3233 | |

LES SUITES

EXFO

Suite de la Une

non récurrentes, s'est quant à elle chiffrée à 2,7 millions \$US, ou à 0,04 \$US par action, en regard d'une perte nette *pro forma* de 4,1 millions \$US au trimestre comparable de 2002.

Les analystes sondés par la firme de recherche First Call tablaient en moyenne sur une perte *pro forma* de 0,05 \$US par action.

Ces résultats ne devraient toutefois pas entraîner une nouvelle saignée dans le personnel d'EXFO.

« Cette année en a été une de transition qui nous a permis de compléter notre recentrage et notre restructuration », a indiqué Germain Lamonde, précisant que la compagnie n'anticipait pas de mises à pied supplémentaires.

En juin dernier, la compagnie a procédé au licenciement de 30 % de son personnel, soit environ 240 employés, afin d'endiguer des pertes plus élevées que prévu et de s'ajuster au déclin persistant du marché des télécommunications. Cette restructuration s'est traduite par une charge de 4,1 millions \$US pour l'année 2003.

EXFO prévoit que ces licenciements lui permettront d'économiser 10 millions \$ par année avant impôts.

Entreprise s'est également réorientée en fonction des fournisseurs de services réseau et des fabricants de systèmes et en réduisant son engagement dans le marché en chute de la fabrication de composants optiques.

M. Lamonde a souligné que la restructuration porte ses fruits puisque ses ventes de produits portatifs et de surveillance à distance, qui représentent les deux tiers de ses revenus en 2003 contre un tiers en 2001, ont progressé de 3 % au cours de l'exercice financier 2003, et ce, malgré la baisse des dépenses des entreprises.

La crise qui a secoué le marché des télécommunications n'est pas encore passée et EXFO demeure prudente dans ses prévisions de croissance.

OPTIMISTE

« Nous avons sous-estimé la durée des turbulences qui ont frappé notre secteur, qui a subi une transformation radicale », a dit Germain Lamonde.

Pour le premier trimestre de son exercice 2004, EXFO s'attend à enregistrer une perte nette de 0,07 \$US à 0,10 \$US sur des ventes de 13 à 16 millions \$US.

La compagnie est cependant encore loin du point d'équilibre financier qui approche 23 millions \$US par trimestre.

« Nous voyons tout de même l'avenir du bon côté », a conclu Germain Lamonde.

Le titre d'EXFO a perdu 19 ¢ à 4,81 \$ hier à la Bourse de Toronto. Il a gagné 9 % depuis le début de l'année et s'est transigé entre 2,05 \$ et 5,80 \$.

SAGES-FEMMES

Suite de la Une

Dans la région de Québec cependant, le dossier des sages-femmes à l'hôpital piétine. Les médecins accoucheurs de l'Hôtel-Dieu de Lévis, après avoir fait preuve d'ouverture pour accepter des sages-femmes dans leur hôpital, hésitent. Michèle Collard, directrice du Centre de santé Paul-Gilbert de qui relève la maison de naissance Mimosa de Saint-Romuald, ne cache pas sa déception. « Nous avons relancé le dossier cet automne, mais depuis mai dernier, rien n'avance. On ne sait pas trop pourquoi. J'ai l'impression que le dossier achoppe sur l'accord des médecins. C'est désolant. »

Le second projet, l'intégration de sages-femmes à l'hôpital Saint-François d'Assise, est encore à l'état d'ébauche et rien n'a été fait depuis son annonce par la Régie régionale le printemps dernier.

À la veille d'une entente qui sera une première au Québec, le directeur du CLSC Saint-Louis est optimiste. « Il faut donner un contexte légal sans faille à l'entente. Il reste des questions juridiques à éclaircir. Nous espérons que ces vérifications ne seront pas trop longues. » Le CLSC travaille cette entente avec l'hôpital depuis un an.

Les 11 sages-femmes du CLSC Saint-Louis conserveront leur autonomie professionnelle. Un conseil sages-femmes, l'équivalent du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) dans

l'hôpital, assurera la qualité de l'acte professionnel. C'est une victoire pour les sages-femmes, qui ont toujours refusé de faire partie du CMDP de l'hôpital, pour éviter la médicalisation de leurs accouchements.

Les médecins sont d'accord avec la présence des sages-femmes à l'hôpital, assure le Dr Claude A. Fortin, président de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec. Mais ils voudraient qu'elles fassent partie de l'équipe médicale, ce que les sages-femmes ont toujours refusé. Cette divergence retarde la signature d'ententes entre CLSC et hôpitaux.

L'appui du Collège des médecins au point de vue des sages-femmes sur leur autonomie professionnelle modère l'attitude de l'Association des obstétriciens-gynécologues.

« Nous sommes flexibles. Nous ne voulons pas bloquer les projets par notre intransigeance », avoue le Dr Fortin. Il est conscient de la résistance de certains médecins, comme c'est le cas à Lévis. Le temps et le succès du projet du centre hospitalier LaSalle convaincront les récalcitrants. « Nous ne rajoutons pas. Les obstétriciens-gynécologues ne répondent plus à la demande. Ça nous prend quelqu'un pour prendre la relève en première ligne », constate-t-il.

Et puis en Ontario, en Colombie-Britannique, et ailleurs dans le monde, les femmes suivies par une sage-femme accouchent à domicile ou à l'hôpital. Alors, pourquoi pas au Québec? se demande le spécialiste.

SÉGUIN

Suite de la Une

un déficit budgétaire de 221 millions \$, mais « ceci est simplement une exactitude comptable, il n'y a absolument pas de revue particulière à l'an passé », a-t-il rassuré.

UNE FLÈCHE À OTTAWA

Dans son budget de juin, M. Séguin avait inscrit 472 millions \$ à venir d'Ottawa, puisque le gouvernement fédéral s'était engagé à verser 2 milliards \$ aux provinces si ses surplus atteignent 5 milliards \$ cette année. Or, Ottawa envoie des signaux jugés contradictoires ces dernières semaines. « Je trouve particulièrement agaçant, je ne vous le cache pas, à ce que, de temps en temps, d'une semaine à l'autre, on laisse croire qu'ils paieront, ils ne paieront pas, ils paieront. Ce jeu de marguerite est un peu une insulte aux provinces. »

LEGAULT ATTAQUE

Pour la critique péquiste François Legault, les déclarations du ministre Séguin indiquent que le ministre « prend très à la légère le ralentissement économique » au Québec,

puisqu'il n'a pas de plan, selon lui, pour relancer l'économie.

De plus, les chiffres publiés hier prouvent d'abord que « le cadre financier du Parti libéral du Québec ne balançait pas ». Plus encore, M. Legault croit que la situation précaire des fi-

« Ce jeu de marguerite est un peu une insulte aux provinces », dénonce le ministre

nances publiques sert à « faire la démonstration de la viabilité de la rentabilité de la souveraineté du Québec ».

À titre d'exemple, il montre du doigt « tout l'argent qui est investi chaque année à Patrimoine Canada, à Ressources humaines Canada, dans la Défense nationale, est-ce que c'est plus prioritaire que de bien financer nos services de santé, nos services d'éducation? Dans le fédéralisme actuel, déplore-t-il, on ne peut pas faire ces arbitrages. »

Le ministre Séguin a maintenu sa prévision de croissance économique de 2,5 % pour l'ensemble de l'année, même si des économistes du secteur privé ont émis, récemment, des prévisions moins optimistes.

RADWANSKI

Suite de la Une

les salaires versés en trop aux cadres de l'organisme, tous profitant de primes de rendement sans aucune preuve qu'ils les aient méritées, et un cas de prime de retraite hors normes.

La Gendarmerie fédérale enquêtera sur deux questions précises mais conserve le privilège d'étendre ses recherches à d'autres sujets, a dit M^{me} Fraser, si elle le juge nécessaire.

M. Radwanski a d'abord violé, selon elle, la Loi sur la gestion des finances publiques en s'accordant à deux reprises une avance spéciale de voyage de 15 000 \$ qui avait toutes les apparences d'une avance permanente.

Un premier paiement effectué en mai 2002, et ce, « sans justification », selon le rapport, visait en principe à rembourser des frais de voyage même si ceux-ci avaient déjà tous été payés.

Le 31 mars 2003, dernier jour de l'année financière, M. Radwanski remet cette somme pour éviter qu'elle apparaisse dans les comptes publics. Mais quelques jours plus tard, il demande et obtient une nouvelle avance spéciale de 15 000 \$, toujours sans justification, selon M^{me} Fraser.

Cette avance permanente n'a pas empêché le commissaire de recevoir durant l'année 2002-2003 22 autres avances de voyage, temporaires celles-là, pour un montant de 75 000 \$, un dédoublement qui contrevient aux politiques du Conseil du Trésor.

Une dernière avance de 7900 \$, en 2003, constituerait elle aussi une infraction aux règles, et n'a toujours pas été remboursée même si M. Radwanski a quitté son poste en juin dernier.

La deuxième infraction touche le remboursement en argent de crédits de vacances par M. Radwanski et par trois membres de la direction et « auxquels ils n'avaient pas droit » pour la simple et bonne raison qu'ils avaient en réalité pris leurs vacances.

« L'ancien commissaire prenait chaque année plusieurs semaines de vacances mais ne déclarait jamais ces journées de congé aux Ressources humaines », lit-on dans le rapport. Il s'est même fait payer à une occasion des crédits de congé avant de les avoir acquis. Si M. Radwanski a utilisé ce subter-

cyberpresse.ca/soleil

Suivez
l'actualité

fuge à six reprises en trois ans, recevant au passage des paiements d'environ 56 000 \$ dont M^{me} Fraser demande le remboursement, sa manœuvre se déroulait dans un terreau fertile.

Le directeur exécutif de la Commission, Julien Delisle, s'adonnait à la même pratique des doubles vacances depuis 1993, ont découvert les vérificateurs au cours de leur enquête.

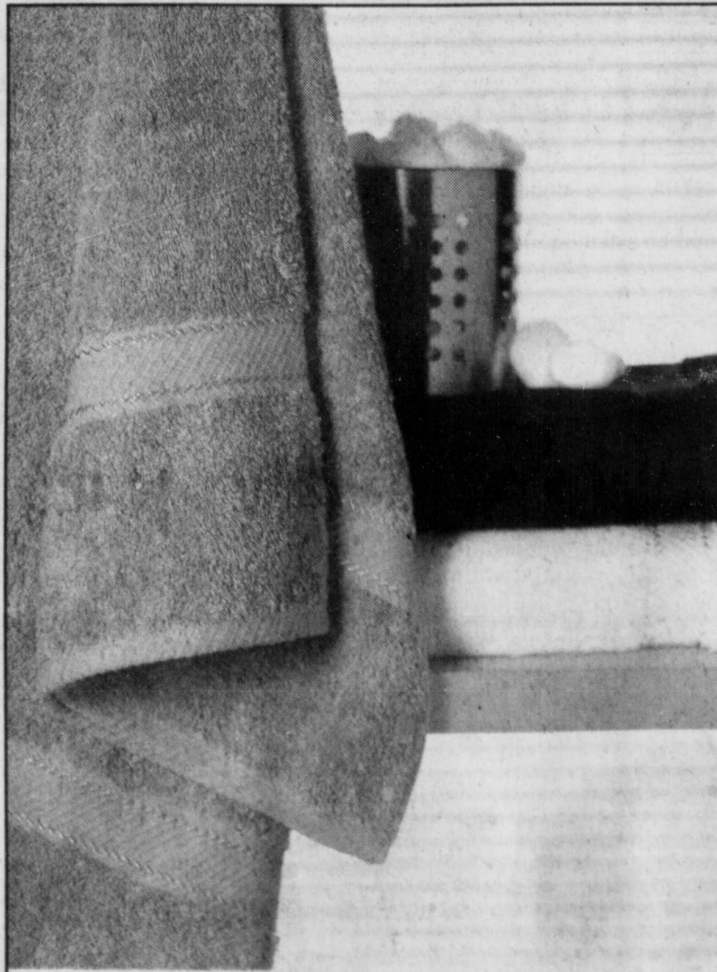
M. Delisle n'a signalé aucune période de vacances depuis 1998, et a demandé en tout 10 remboursements en 10 ans. Sa « note » se chiffre à 45 000 \$ uniquement pour la période 2000-2002.

Deux des cadres « abuseurs » de vacances ont par ailleurs déjà remboursé les sommes ainsi obtenues, a confié au SOLEIL le nouveau commissaire à la vie privée, Robert Marleau, et leur dossier est considéré comme clos, au plan administratif.

M^{me} Fraser a par ailleurs vertement critiqué les dépenses de voyage de M. Radwanski, qui dépassent les lignes directrices dans environ 80 % des cas. Or, dans plus de 40 % des journées passées à l'étranger, la vérification n'a trouvé aucune activité digne de ce nom, ni de « réunions imprévues » pour répondre à l'une des explications données par l'ex-commissaire pour justifier ces trous dans l'horaire officiel.

M. Radwanski a répliqué par voie de communiqué qu'il avait dépensé moins d'argent que M^{me} Fraser elle-même au cours des deux dernières années. Il l'accuse d'avoir elle aussi dépassé les normes et d'avoir effectué des voyages injustifiés aux frais des contribuables.

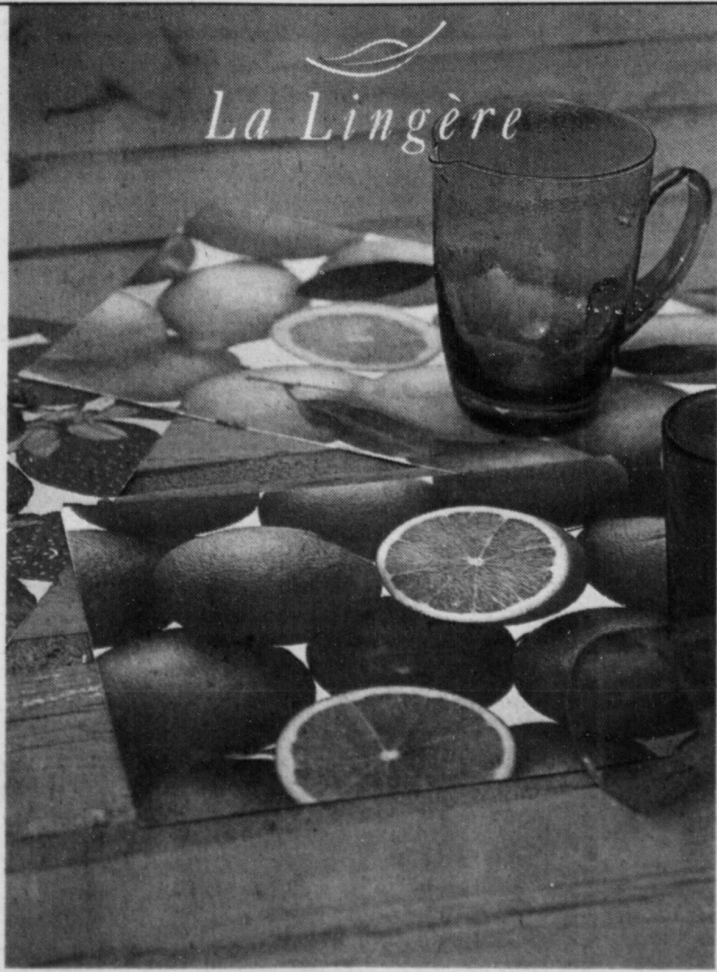
| Résultats | |
|---|-------------------------------|
| Tirage du 2003-09-30 | |
| 16 18 19 24 25 26 30 37 39 40 | 41 42 43 51 55 56 64 67 68 70 |
| Tirage du 2003-09-30 | |
| 968 1543 | NUMERO 637017 |
| NUMERO PRIMAIRE | |
| 384075 | 50 000 \$ |
| 84075 | 1 000 \$ |
| 4075 | 50 \$ |
| 075 | 10 \$ |
| 75 | 5 \$ |
| NUMERO SECONDAIRES | |
| 384074 ou 384076 | 5 000 \$ |
| 84074 ou 84076 | 500 \$ |
| 4074 ou 4076 | 25 \$ |
| 074 ou 076 | 5 \$ |
| 74 ou 76 | 2 \$ |
| NUMERO PRIMAIRE | |
| 610689 | 50 000 \$ |
| 10689 | 1 000 \$ |
| 0689 | 50 \$ |
| 689 | 10 \$ |
| 89 | 5 \$ |
| NUMERO SECONDAIRES | |
| 610688 ou 610680 | 5 000 \$ |
| 10688 ou 10680 | 500 \$ |
| 0688 ou 0680 | 25 \$ |
| 688 ou 680 | 5 \$ |
| 88 ou 80 | 2 \$ |
| LES LOTS PAYABLES À COMPTER DU MERCREDI | |
| LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA | |



FORMAT 33 x 66 POUCES

LE DRAP DE BAIN COCOONING | 9,99

C'est l'automne, on a envie de douceur, de chaleur en sortant de la douche ou du bain... enveloppez-vous dans un grand drap de bain en ratine éponge bien absorbante réversible à la douce ratine velours. Coloris de paille, menthe, blanc, ivoire, bleu ciel, rose cendré ou jaune tendre.



EN EXCLUSIVITÉ À LA LINGÈRE

LE NAPPERON VINYLE FRUITS À CROQUER | 9,99

Un prix vraiment désirable pour des napperons imprimés photos d'oranges, de fraises, de citrons qui mettent l'eau à la bouche et apportent une bonne dose de vitamines à la table d'automne. Napperon texture panier en coloris unis aussi disponible à ce prix.



DE NOTRE COLLECTION DE NAPPES IMPRIMÉES

LA NAPPE CARREAUX SOLEIL COUCHANT | 14,99 55 x 75 POUCES

Une exclusivité de La Lingère. Choisissez une nappe à carreaux aux couleurs vibrantes de fuchsia, orange, ocre et limette pour donner un éclat mode lumineux à la table. Aussi aux mêmes prix imbattables, tout un choix de nappes jacquard ou imprimées. 65 x 90 / 19,99, 65 x 112 29,99, rond 65 pouces 14,99, 55 x 55 / 12,99

simons

QUÉBEC PLATE ST-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE • PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LOI ANTITABAC

Des
«cigarette
girls» pour
contourner
l'interdit
de publicité

MONTRÉAL (PC) — Engager des femmes *sexy* portant des plateaux débordant de cigarettes dans les bars, voilà l'un des moyens mis de l'avant par Imperial Tobacco afin de surmonter l'interdiction des activités de commandite reliées au tabac au Canada, qui entre en vigueur aujourd'hui.

Le plus important manufacturier de cigarettes au pays a déclaré hier avoir créé deux filiales, Canal 2 et Evenements Rumbling Walls, afin d'afficher ses différentes marques de cigarettes dans les bars et lors d'événements sportifs.

Canal 2 se spécialisera dans la gestion d'activités de marchandisage dans des lieux fréquentés par des adultes, alors qu'Evenements Rumbling Walls fera la promotion par Internet et dans les magazines.

« À cause de l'interdiction complète des commandites, nous devons trouver d'autres façons de promouvoir nos produits », a expliqué la porte-parole d'Imperial, Christina Dona, lors d'une entrevue.

La Loi sur le tabac, adoptée en 1997, interdit les commandites reliées au tabac au Canada.

Un amendement accordait cinq ans de sursis aux compagnies de tabac, jusqu'au 1^{er} octobre 2003, pour qu'elles annulent leurs commandites d'événements tels que des tournois de tennis, des festivals de musique et le Grand Prix de Formule 1 de Montréal.

La Saskatchewan est allée plus loin en obligeant les commerçants à cacher la publicité de cigarettes si leurs commerces devaient être fréquentés par des mineurs.

Une loi similaire entrera en vigueur en janvier prochain au Manitoba.

François Thompson, analyste des politiques pour l'Association pour les droits des non-fumeurs, mentionne que la présence de *cigarette girls* dans les bars va à l'encontre de l'esprit de la Loi.

« L'objectif de la Loi sur le tabac est de limiter la publicité sur les cigarettes tout en procurant de l'information utile aux consommateurs », explique-t-il.

« Je ne crois pas que d'avoir des *cigarette girls* dans un bar puisse donner davantage d'informations sur un produit », croit M. Thompson.



Les militaires ramassaient les débris d'arbres dans la banlieue d'Halifax, hier.

LENDEMAINS DE L'OURAGAN JUAN

Les Néo-Écossais
trouvent le temps long

L'intervention des militaires et des compagnies d'électricité ne va pas assez vite à leur goût

HALIFAX (PC) — Les Néo-Écossais se demandent hier où se trouvaient les centaines de militaires et le personnel des compagnies d'électricité tant promis, alors qu'ils continuaient de ramasser eux-mêmes les débris laissés par l'ouragan Juan.

Les résidents s'attendaient à voir des militaires, des marins et des équipes de monteurs déjà au boulot afin de nettoyer les rues, jonchées de branches et d'arbres, déracinés dimanche par Juan.

« Aujourd'hui (mardi), on nous a oubliés. Je n'ai pas vu personne ici. Qui sait quelles sont leurs priorités », a froidement déclaré Patti Kydd, alors qu'elle déambulait dans sa rue, inondée.

Deux jours après le passage de Juan, 150 000 demeures étaient toujours privées d'électricité.

Les résidents craignent le pire depuis qu'on leur a annoncé que le courant ne sera pas de retour complètement avant samedi, et peut-être même un peu plus tard.

Les responsables de la Nova Scotia Power ont concédé, hier, que la tâche de nettoyer les rues était tout simplement énorme et que cela pourrait prendre des jours avant d'atteindre les câbles électriques toujours sous les décombres.

Chris Huskison, porte-parole pour le service public d'électricité, a mentionné que ses équipes avaient rétabli le courant dans des endroits névralgiques, comme les hôpitaux, et qu'ils s'attaquaient maintenant aux artères principales de la ville.

« Il y a encore de gros arbres dans les rues qui nous bloquent le chemin et tant qu'ils ne seront pas déplacés, nous ne pourrons avancer. »

Plusieurs centaines de marins et de soldats du Nouveau-Brunswick et de Halifax étaient prêts à commencer le nettoyage. Ils attendaient les directives du service public d'électricité. Les gros travaux devaient débuter aujourd'hui.

« Nos ressources dépassent notre capacité à nous organiser convenablement », a expliqué Mike Lebreque, de la Municipalité régionale de Halifax.

Les autorités ont également donné des avertissements concernant l'usage des chandelles et des lanternes. Une femme et deux enfants, âgés de deux et trois ans, ont péri lors d'un incendie qui aurait été causé par une chandelle.

Un peu partout dans la ville, les scies mécaniques faisaient entendre leur vrormissement tandis que les résidents tentaient tant bien que mal de dégager leurs maisons ou leurs entrées des arbres déracinés ou des branches éparpillées sur le sol.

Les autorités ont demandé à la population d'éviter les rues et les routes. Pourtant, le centre-ville de Halifax était bondé de voitures, ralenties par des feux de circulation qui ne fonctionnaient guère.

D'importantes files d'attente pouvant s'étendre sur des kilomètres se créaient devant les quelques stations d'essence encore ouvertes.

Les services de police et d'incendie ont remarqué une légère hausse du nombre d'introductions avec effraction dans les demeures sans électricité.

JOUEURS COMPULSIFS
Cocktail de dettes,
de détresse
et d'instinct
suicidaire

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTRÉAL — L'évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique, instauré par le ministère québécois de la Santé, lève le voile sur la détresse que vivent ces joueurs compulsifs. Ainsi, on y apprend que 40% des joueurs admis au programme de traitement ont accumulé des dettes de jeu supérieures à 10 000\$.

Plus de la moitié des joueurs inscrits au programme, soit 52%, ont rapporté avoir eu des pensées suicidaires au cours de la dernière année, comparativement à 3,9% au sein de la population adulte en général.

Ces gens-là se présentent au traitement « extrêmement démolis », rapportait en entrevue M. Serge Chevalier, sociologue à l'Institut national de santé publique. « Ce sont des gens qui vivent énormément de honte, qui ont de gros problèmes d'estime de soi, qui peuvent avoir d'autres problèmes de santé mentale comme la dépression, qui peuvent avoir des problèmes avec l'alcool, avec des drogues. Ils peuvent avoir des problèmes de santé physique, de stress, de sommeil, bref toute la panoplie peut y passer, mais pas sur la même personne. »

Les joueurs inscrits au programme, souvent, n'en sont pas à leur première tentative pour cesser de jouer.

Les trois quarts des personnes inscrites au programme détiennent l'équivalent d'un diplôme secondaire ou moins.

La plupart des jeux auxquels s'adonnaient les personnes inscrites au programme étaient des jeux d'appareils électroniques.

Ces gens deviennent accrochés de façon « relativement progressive », relatait M. Chevalier. « On commence par perdre un peu. Après ça, on veut essayer de continuer de jouer, mais on en perd un peu plus. Après ça, on va essayer de se refaire pour éliminer les dettes qu'on a faites ou les emprunts qu'on a faits, incognito, dans le portefeuille de la conjointe. Après ça, on commence à avoir des problèmes d'absentéisme au bureau. On commence à ne penser qu'au jeu, c'est notre moyen de fuir les autres problèmes. Pendant qu'on joue, on ne pense pas à autre chose. Tranquillement, ça devient le centre du monde. »

HOMMES DE 35 À 54 ANS

Plus des deux tiers des joueurs inscrits au programme de traitement sont des hommes âgés de 35 à 54 ans. Sept sur 10 occupent un emploi.

Ce programme expérimental a été instauré par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il a fait l'objet de la présente évaluation par l'Institut national de santé publique, après deux ans d'implantation. Pour ce faire, l'institut a revu les dossiers de 2030 personnes.

Il comprend un programme de traitement individuel ou en groupe, en externe ou à l'interne. Ces programmes sont similaires à ceux pour les personnes qui ont un problème de consommation de drogue ou d'alcool. Elles y reçoivent du soutien moral, de l'écoute, voire des conseils sur la gestion de leurs finances personnelles.

En cure fermée, ces personnes sont « prises en charge du matin au soir et dorment dans l'établissement où elles ont le traitement », précisait M. Chevalier. 84% des joueurs ont été traités en clinique externe et 16% en cure fermée.

Après avoir évalué ce programme, l'Institut formule quelques recommandations destinées à l'améliorer. M. Chevalier souligne qu'il faudrait trouver moyen de joindre plus efficacement les joueurs de 18 à 24 ans. Il conseille également de « diversifier les programmes » de façon à atteindre plus de gens.

EN BREF

GARDERIES PRIVÉES
1000 places de la
coupe aux lèvres

■ Deux ans après avoir annoncé pouvoir rendre disponibles en 24 heures 3400 nouvelles places à 5\$, l'Association des garderies privées tempère les ardeurs du gouvernement. Quelques jours après que la ministre déléguée à la Famille, Carole Théberge, eut annoncé avoir autorisé les 3000 places en garderies privées, l'organisme précise que le tiers de ces places ne pourront être ouvertes avant la fin de l'année, si tout se passe bien. Sylvain Lévesque, président de l'association, justifie les délais par des aménagements nécessaires à apporter aux installations actuelles. « C'est un travail acharné. On prend les bouchées doubles pour accélérer la création de ces places-là », a-t-il indiqué hier. Montréal a eu la part du lion des 3000 places, en obtenant presque la moitié. La Montérégie a décroché 722, Laval, 204, Québec 163, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, 43, l'Outaouais 46, la Mauricie, 20 et l'Estrie, 26. En novembre 2001, M. Lévesque avait également indiqué au gouvernement de l'époque pouvoir créer 20 000 places supplémentaires à l'intérieur d'un an. (PC ET LE SOLEIL)

Martin convoque
les PM provinciaux

■ OTTAWA — Jean Chrétien aura beau être encore premier ministre, cela n'empêchera pas Paul Martin de présider une réunion informelle des premiers ministres à l'occasion du match de la Coupe Grey en novembre — à peine 48 heures après être devenu leader libéral. Dans une initiative qui illustre le statut intérimaire de M. Chrétien, M. Martin organise une rencontre des premiers ministres des provinces au cours du match de championnat de la Ligue canadienne de football à Regina, le 16 novembre. L'événement aura lieu deux jours seulement après le couronnement

prévu de M. Martin comme chef au congrès du Parti libéral — et bien avant qu'il ne devienne effectivement premier ministre. M. Chrétien maintient qu'il ne partira pas avant février. Selon un porte-parole de M. Martin, celui-ci a été invité aux cérémonies d'ouverture du match par la LCF. Comme plusieurs premiers ministres des provinces prévoient y assister, M. Martin a appelé un certain nombre d'entre eux pour sonder le terrain et la réaction a été favorable. On ignore pour le moment quels premiers ministres seront présents. (PC)

AFFAIRE THÉODORE
Accusations
formelles

■ MONTRÉAL — Le père et quatre demi-frères du gardien du Canadien de Montréal, José Théodore, ainsi que son oncle Boris ont été accusés hier, avec huit autres individus, d'avoir comploté pour conclure des ententes de prêts usuraires, d'avoir perçu les intérêts à taux criminels (à plus de 60%) ainsi que d'avoir participé aux activités d'une organisation criminelle. Tout indique que les 14 individus en cause, dont le clan Théodore, pourraient se retrouver au cœur d'un mégaprocès, compte tenu de la preuve identique devant être faite quant à ces deux principales accusations. « Tout le monde a comparu dans le même dossier aujourd'hui. C'est à suivre, ça continue le 2 décembre, a commenté le procureur de la Couronne, Michel Pennou. « Vous verrez si ces individus subiront leurs procès ensemble ou non », a-t-il ajouté. À lui seul, Ted Nicholas Théodore, le père, ait l'objet de 58 autres chefs d'accusation, sur un total de 124, ce qui laisse croire qu'il est considéré comme le chef présumé du groupe. Au père de José, il est reproché d'avoir notamment eu une arme en sa possession sans y avoir été autorisé. Pour sa part, Ted junior aurait eu de son côté deux bâtons à décharge électrique, sans détenir les permis requis. (PC)

Bouclair

Tous les tissus à draperie
en jacquard et tous
les accessoires de draperie

50%

de rabais*

* Rabais applicable sur la marchandise en magasin à prix régulier seulement. Ne s'applique pas aux commandes sur mesure, aux patrons, aux items promotionnels et à 1 \$ et à la marchandise discontinuée (étiquettes jaunes).

La vente se termine le 7 octobre, 2003.

| | | | |
|--|----------------|--|----------------|
| ST-ROMUALD • 990, boul. de la Concorde | (418) 839-0806 | LÉVIS • 95, route du Président-Kennedy | (418) 833-4210 |
| NEUFCHÂTEL • 4100, boul. de l'Auvergne | (418) 843-9330 | STE-FOY • Place Laurier | (418) 657-1321 |
| BEAUPORT • 3315, rue du Carrefour | (418) 661-1345 | STE-FOY • 990, avenue de Bourgogne | (418) 659-1014 |
| QUÉBEC • Galeries de la Capitale | (418) 628-8760 | VANIER • 365, rue Soumande | (418) 681-0644 |

Bouclair

L'origine de vos créations

www.bouclair.com

Les chômeurs attendent Cauchon de pied ferme

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

LA MALBAIE — Il sera difficile pour les politiciens de sortir du Manoir Richelieu en après-midi aujourd'hui puisque les chômeurs de Charlevoix ont l'intention de bloquer les accès. Ils veulent ainsi exprimer leur colère face à l'application définitive du régime d'assurance-emploi.

Le comité des Sans-Chemise profite de la rencontre des ministres de la Justice et, surtout, de la présence du ministre Martin Cauchon pour lui demander une énième fois d'intervenir auprès de sa collègue, la ministre des Ressources humaines, Jane Stewart.

Bénéficiant jusque-là de mesures transitoires depuis la mise en application de la réforme en juillet 2000, les travailleurs de Charlevoix devront, à compter du 11 octobre, accumuler 525 heures de travail pour obtenir 21 semaines de prestations, une situation fort inquiétante selon la coordonnatrice du Mouvement action-chômage, Danie Harvey: «Même parmi les gens qui vont se qualifier, il y en a qui vont se retrouver sans revenu pendant 16 semaines sur une année. D'autres veulent s'arranger avec leur employeur pour finir avant le 11 octobre pour bénéficier des mesures transitoires. C'est dire combien nous sentons l'inquiétude et la détresse parmi les travailleurs».

Pour le comité des Sans-Chemise, seul un recul du gouvernement fédéral pourra apaiser la colère des travailleurs charlevoisiens. «Dans l'immédiat, nous voulons une prolongation de mesures transitoires jusqu'en 2005, en fait,



Les ministres de la Justice Martin Cauchon et Marc Bellemare

jusqu'au redécoupage des régions administratives», appelle Mme Harvey.

BLOC ET NDP S'EN MÈLENT

Pendant ce temps, le député fédéral de Charlevoix, Gérard Asselin, réclame un statut particulier pour les travailleurs saisonniers, une motion déposée hier à la Chambre des communes qui exigerait des modifications importantes à la Loi sur l'assurance-emploi.

«Les modifications des dernières années ont eu pour effet d'écarter bon nombre de travailleurs saisonniers. Une étude de Statistique Canada a révélé récemment que 40 % des travailleurs saisonniers n'ont plus droit aux prestations d'assurance-emploi», argumente le bloquiste Asselin.

AFFAIRE RADWANSKI Véritable régime de terreur

Même la Commission de la fonction publique et le Conseil du Trésor ont tardé à réagir devant les excès du Commissaire à la vie privée

RAYMOND GIROUX
R.Giroux@lesoleil.com

OTTAWA — L'enquête de la vérificatrice générale sur la gestion de l'ancien commissaire à la vie privée, George Radwanski, a fait une nouvelle victime en la personne du directeur exécutif de la Commission, M. Julien Delisle, dont le poste a été purement et simplement aboli dans le cadre d'une restructuration administrative annoncée au personnel hier.

Le commissaire intérimaire à la vie privée, M. Robert Marleau, a déclaré au SOLEIL que M. Delisle se retrouvait en congé avec solde pour une durée indéterminée le temps que dure l'enquête administrative interne.

Il partage ce statut avec l'ancienne directrice des communications, Dona Vallières, que M. Marleau doit rencontrer dès aujourd'hui pour «commencer la conversation», discuter de la suite des événements et «tirer les choses au clair».

M. Marleau préfère conserver un lien d'emploi avec les cadres directement visés par la vérification pour faciliter la tenue de son enquête disciplinaire, mais il ne peut toutefois les empêcher de démissionner.

M^{me} Fraser blâme certes M. Radwanski pour avoir «manqué à ses responsabilités d'administrateur», pour avoir fait régner «un régime de terreur» et avoir dépensé des fonds publics «de manière extravagante», pour ne citer que quelques-unes de ses constatations. Mais la vérificatrice ne s'est pas arrêtée là. Son rapport accuse plusieurs cadres de la Commission «d'avoir été complices» de nombreux détournements de règles, et surtout, elle les accuse tous d'avoir omis de signaler des actes fautifs «évidents» et de corriger les problèmes de harcèlement au travail.

Visée par les accusations d'omission, la responsable du contentieux, M^{me} Heather Black, a été récemment nommée commissaire adjointe et conserve la confiance de M. Marleau, qui «ne l'associe aux autres personnes identifiées comme malveillantes dans le rapport».

Le directeur des services financiers, Patrick Amyot, est de son côté toujours en poste en attendant la fin d'un processus disciplinaire qui peut inclure suspension et renvoi, dit M. Marleau.

Ratissant plus large encore, M^{me} Fraser s'en prend à la

Commission de la fonction publique (CFP) qui a été alertée de la situation régnant au bureau de M. Radwanski il y a deux ans déjà et a tergiversé tout ce temps avant de remettre son rapport avant-hier seulement, en toute dernière minute.

La CFP, dit-elle, «n'a pas réagi fermement» par rapport au problème. Une première étude démontrant de nombreuses irrégularités n'a même pas été communiquée à la Commission de la vie privée.

«Cette absence de réaction indiquait aux gestionnaires, aux employés et au syndicat que la Commission (de la fonction publique) n'appuierait activement aucune tentative» de redressement des abus chez M. Radwanski.

CONSEIL DU TRÉSOR

Le Conseil du Trésor en a aussi pris pour son rhume, alors que selon le rapport, le ministère de M^{me} Lucienne Robillard «n'a pas agi de façon décisive» pour corriger les problèmes de gestion de M. Radwanski et dont il avait connaissance.

Pourtant, souligne M^{me} Fraser, «lorsque les organismes centraux prennent connaissance d'actes fautifs commis par des agents du Parlement, ils sont tenus de prendre des mesures correctives».

M^{me} Robillard s'est dite «extrêmement préoccupée et troublée» par toute l'affaire, lors d'un point de presse. «Nous sommes sur un terrain nouveau, dit-elle. C'est la première fois qu'un rapport de vérification est fait sur un agent du Parlement.»

La ministre a précisé que «aucun signal n'avait été donné qui permettait de croire à l'étendue et à la profondeur des problèmes tels qu'ils nous sont révélés» dans le rapport, de sorte que le Conseil du Trésor n'y a envoyé aucun vérificateur.

Si M^{me} Fraser s'est montrée surtout choquée par le traitement réservé aux employés dans toute cette affaire, elle a aussi admis qu'elle n'avait jamais vu «une absence aussi totale de contrôle» dans un organisme et qu'il s'agissait là «d'un cas extrême».

La vérificatrice a bien pris la peine de défendre la réputation de l'ensemble du personnel de la fonction publique comme du commissariat à la vie privée et a invité le public à ne pas généraliser ce type de comportement à tous les fonctionnaires.

Deux
ex-cadres
en congé
avec solde

Le sac biodégradable fait une petite percée au Québec

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

Même si le sac de plastique est encore bien loin d'être détrôné, le sac biodégradable fait une petite percée sur le marché de détail.

La firme NOVA Envirocom importe et distribue des «biosacs», qui sont disponibles pour la première fois dans un commerce de détail de la région de Sherbrooke. Elle compte par ailleurs quelques clients institutionnels, mais souhaite surtout en arriver, un jour, à remplacer le milliard de sacs de plastique qui, chaque année, aboutissent au dépotoir. Les 2,2 millions de familles québécoises consomment chaque semaine une dizaine de sacs de plastique, estime NOVA.

«Le problème, ce n'est pas que ces sacs occupent un grand volume dans les lieux d'enfouissement; c'est plutôt que, dans 300 ans, ils seront encore là!», explique Josée Duplessis, directrice générale de NOVA Envirocom.

Le plastique n'est pas biodégradable. Et les sacs de plastique d'usage courant (sacs d'épicerie, sacs verts, sacs pour les feuilles) ne sont jamais faits de plastique recyclé, mais toujours à partir de pétrole, note M^{me} Duplessis.

Les sacs que l'entreprise offre sont confectionnés à partir de maïs biologique, garantis sans OGM!

UNE TAXE

Plusieurs pays ont posé des gestes pour dimi-

nuer l'usage des sacs de plastique. En mars 2002, l'Irlande a introduit une taxe de 15 c sur chaque sac utilisé. Résultat: au mois d'août de la même année, leur utilisation avait diminué de 95%! La taxe est payée par le commerçant, qui refille la facture au consommateur. En quelques mois, l'habitude était prise et les gens apportaient leurs propres sacs à l'épicerie.

Les « biosacs » sont fabriqués à partir de maïs biologique... sans OGM

D'autres pays, le Bangladesh et Taiwan, les ont tout simplement bannis.

Les biosacs sont utilisés dans 3000 villes d'Europe, de même qu'en Scandinavie, dans les îles britanniques, au Japon, en Australie, en Inde, énumère M^{me} Duplessis. Ils sont sur le marché européen depuis 10 ans.

À SHERBROOKE

Au Québec, ils ne sont disponibles pour le public qu'à la Grande Ruche, une coopérative d'aliments naturels de Sherbrooke. Par contre, des municipalités et des entreprises les utilisent. Proviso les met actuellement à l'essai sur une base industrielle.

Si les biosacs sont vendus au détail à Sherbrooke, c'est parce que cette ville commence à y implanter la collecte à trois voies. Les résidents peuvent utiliser les biosacs pour déposer leurs restes de table et d'autres matières putrescibles directement dans le bac à compostage, qui est ramassé par la suite.

Quant à savoir à quel moment ils seront disponibles sur une plus large échelle, «on est en pourparlers», laisse savoir M^{me} Duplessis.

Skiez AU MASSIF POUR
29,90 \$*

Jusqu'au 15 octobre 2003, Le Massif offre à rabais ses carnets de dix billets journaliers transférables. Faites-en profiter vos amis! Pour 299\$* seulement, procurez-vous le CARNET 6/7, valide du dimanche au vendredi. Ou pour 349\$*, mettez la main sur le 7/7 et descendez quand bon vous semble. Venez nous voir lors des week-ends «Un Massif de couleurs», entre les 27 septembre et 13 octobre et profitez-en pour faire l'achat de vos carnets.

*Taxes en sus

LE MASSIF
Montagne sur Mer

Enneigement exceptionnel • Restauration actuelle • Horizon indescriptible Comme NULLE PART ailleurs

1 877 LeMassif (536-2774) • www.lemassif.com

Pour chauffer sans compromis...

« Les HydroSolutions, j'achète! »

VENTE
Appareils de chauffage central électrique à air chaud ou à eau chaude

AVANTAGES

- pas de réservoir ni d'odeur
- pas de cheminée
- peu d'entretien annuel
- moins encombrant - plus d'espace à votre disposition
- coûts d'acquisition moins élevés
- sécuritaire

VENTE
Thermopompes centrales

AVANTAGE

En ajoutant cet appareil à votre système au mazout, vous avez un système bi-énergie au tarif DT.

De tous les modes de chauffage, c'est le plus économique!

Appareil central à eau chaude à compter de **38\$** par mois
Installation et taxes comprises!

Pour tout renseignement, appelez le **1 800 ÉNERGIE** (363-7443) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h. www.hydrosolution.com

1 Mensualités calculées sans aucune mise de fonds, terme de 120 mois, taux d'intérêt de 9,6%, sujet à changement sans préavis. Tout financement est sujet à l'approbation de crédit de la Banque Laurentienne. Mensualités établies pour une installation de base et excluant les coûts supplémentaires, parfois applicables dans le cas d'une conversion de la source d'énergie ou de travaux additionnels pour respecter les codes en vigueur.

Note: Le service est limité à certains secteurs. Informez-vous auprès d'HydroSolution pour savoir s'il est offert dans le vôtre. Aucune subvention n'est accordée à l'achat d'un système bi-énergie.

RBQ: 8109-7594-22

HydroSolution
Une filiale du groupe Hydro-Québec

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Militaire acquitté d'agression sexuelle sur une consœur

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

La version de l'accusé lui apparaissant tout à fait vraisemblable, le juge Pierre Rousseau a acquitté un militaire de l'agression sexuelle d'une consœur, en juillet 1997, à la base de Valcartier.

Au cours de son témoignage au procès de Paul Miasnikof, la présumée victime a relaté qu'entre 1995 et le début de 1997, les deux personnes avaient entretenu une relation intime. Celle-ci avait pris fin lorsqu'en juillet, l'accusé s'est présenté chez elle pour reprendre un travail de français pour lequel elle l'avait aidé. À un certain moment, toutefois, leur discussion dérangeait la colocataire de la femme et celle-ci leur a demandé de sortir.

Les deux réservistes de Montréal se sont alors installés dans le véhicule de Miasnikof, où celui-ci aurait indiqué qu'il voulait avoir une fellation. Lorsque la plaignante a refusé, elle raconte qu'il lui a appliqué brusquement sa main derrière la tête pour l'incliner jusqu'à son pénis. Elle ajoute avoir soudainement relevé la tête et être sortie du véhicule.

Elle n'a officiellement porté plainte que 16 mois après les événements, expliquant qu'elle craignait les représailles car, selon elle, l'accusé était très influent au sein des Forces armées. Elle avait peur de devoir ensuite mettre fin à sa carrière.

Témoignant pour sa propre défense, l'accusé représenté par M^e Jean Asselin a relaté que, dans le véhicule, la plaignante et lui ont échangé des caresses. C'est la jeune femme qui a ouvert son pantalon pour lui faire une fel-

lation. S'ils avaient choisi d'aller dans son véhicule, malgré le temps clément, c'est qu'ils avaient besoin d'une certaine intimité, a-t-il expliqué au juge.

VERSIONS CONTRADICTOIRES

De toute évidence, le tribunal se trouvait en présence de deux versions tout à fait contradictoires. La question ultime était de déterminer si le témoignage de l'accusé était raisonnablement crédible.

Or, l'homme, un étudiant de 25 ans sans antécédents judiciaires, a longuement témoigné de façon vraisemblable, modérée et sans contradiction, estime le juge Rousseau. Il n'a nullement été contredit par les autres témoins, sauf la plaignante.

« La version donnée par l'accusé est vraisemblable quand on la compare à l'attitude qu'a pu adopter la présumée victime à son égard, ultérieurement à la présumée agression », a déclaré le juge Rousseau. Selon deux témoins, en effet, la plaignante a eu un comportement tout à fait amical avec Miasnikof au cours de l'automne 1997 alors que la femme a affirmé qu'à la suite de la prétendue agression, elle avait peur de lui. Au procès, elle a été incapable d'expliquer pourquoi elle n'avait pas parlé des rencontres subséquentes avec l'accusé, tant à l'enquêteur qu'à l'enquête préliminaire.

Et le juge Rousseau de conclure: « Paul Miasnikof n'avait nullement l'intention criminelle d'user de force à l'égard de Madame puisque, comme il le dit si bien, les gestes auxquels il se commettait à ce moment-là se sont faits dans le feu de l'action, sans aucune intention criminelle et dans un contexte tout à fait consensuel. »

L'avocat Sarto Landry de nouveau accusé

Il s'en serait pris cette fois à un policier

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

Pour la troisième fois en moins de quatre ans, l'avocat Sarto Landry, de Sainte-Foy, est accusé de voies de fait. Cette fois, il s'en serait pris à un policier de la sûreté municipale de Québec.

Selon les policiers, M^e Landry venait d'être intercepé pour une infraction au Code de la sécurité routière, le 4 février. Lorsque l'agent Jean-Michel Trottier est retourné au véhicule du prévenu pour lui remettre ses papiers, celui-ci aurait ouvert sa portière. Il l'aurait ensuite refermée sur le bras du policier au moment où ce dernier lui remettait ses papiers.

Des accusations de voies de fait contre un agent de la paix agissant dans l'exercice de ses fonctions et d'entrave ont été portées contre M^e Landry. Il a comparu hier par l'entremise d'un représentant de son bureau.

Après avoir fait inscrire un plaidoyer de non-culpabilité, ce dernier a indiqué au juge que M^e Landry sera représenté par un avocat de son bureau.

Le procureur de la Couronne, M^e Dominic Boucharde, a immédiatement transmis la preuve retenue contre l'avocat. Son dossier reviendra devant le tribunal le 20 novembre pour qu'on détermine son orientation.

En décembre 1999, M^e Landry a été accusé une première fois de voies de fait. Il s'en était pris à son voisin et au fils de celui-ci. Reconnu coupable de ces délits ainsi que de méfait, il a été condamné à 1500 \$ d'amende. La Cour d'appel a ensuite rejeté son pourvoi contre le verdict, mais elle a annulé l'amende en lui substituant une absolue inconditionnelle.

En juillet 2002, M^e Landry a été acquitté d'une accusation de voies de fait sur un garagiste de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

L'homme de 32 ans, de Sainte-Foy, qui a agressé physiquement une prostituée, en janvier 2001. Le camionneur avait fait appel à une agence d'escorte, puis il avait entraîné la femme de 29 ans dans un terrain vague situé derrière l'aéroport. Dans le cadre de la peine, le tribunal a obligé Bissonnette à faire un don de 300 \$ à la Maison des femmes de Québec. Après sa peine, il sera en probation durant deux ans. R.H.

EN BREF

AGRESSION D'UNE PROSTITUÉE

Peine avec sursis à Éric Bissonnette

■ Une peine avec sursis de huit mois a été infligée hier à Éric Bissonnette.

Léger surplus de 2 millions \$

La nouvelle Ville de Québec livre les premiers fragments de ses états financiers 2002

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

■ La nouvelle Ville de Québec a terminé sa première année de vie avec un faible surplus budgétaire de 2 millions de dollars. Qu'en est-il des économies d'échelle? Y a-t-il eu des dépenses imprévues? Les réponses viendront, mais pas avant lundi, date du dépôt officiel des états financiers 2002.

Tout le monde était là, hier, pour la conférence de presse sur les états financiers 2002, les premiers depuis la fusion. Le conseiller municipal responsable des finances Jacques Jobin était présent. Le directeur des finances Raynald Bédard aussi. Une dizaine de journalistes avaient répondu à l'appel. Le seul absent était... le rapport financier lui-même.

C'est que, résume le trésorier Raynald Bédard, la Loi sur les cités et villes oblige les administrations à déposer leurs états financiers en priorité au conseil municipal, chose qui sera faite le 6 octobre à Québec.

Pourquoi faire une conférence de presse lorsque le contenu à présenter tient sur deux feuilles? Pour tenir la promesse faite à l'opposition de rendre publics les états financiers dès qu'ils seraient disponibles, répond le conseiller Jacques Jobin.

Le résultat final de l'année 2002, soit un surplus de 2 M \$ sur un budget projeté de 776,2 M \$, réjouit bien sûr le conseiller responsable des finances. « Ce n'est pas extrêmement important, mais c'est un surplus », commente Jacques Jobin, qui demandera au conseil de ville que le surplus soit réaffecté dans un fond de réserve pour les imprévus.

Le directeur des finances, Raynald Bédard, qualifie d'« infiniment petit » le surplus, qui correspond à un quart de 1 % du budget. « On a vécu les coudes serrés toute l'année », dit-il. Les villes s'arrangent toujours pour ne pas faire de déficit d'opérations, explique M. Bédard. Car si elles « tombent

dans le rouge », elles devront imposer ce déficit l'année suivante à leurs contribuables.

Les revenus totaux de la Ville ont été de 781,7 M \$ et les dépenses de 779,7 M \$. La hausse de 3,5 M \$ des dépenses, comparativement au budget projeté, s'explique par quelques imprévus, dit Jacques Jobin, comme le boom dans le secteur de la construction. « En 2002, on a dû embaucher des employés temporaires pour émettre les permis de construction », explique le conseiller. La pénurie d'eau potable dans le nord de la ville a aussi causé une dépense surprise de 1 M \$.

Le rapport financier 2002 démontrerait aussi que la dette nette de la Ville a diminué. Elle serait passée de 988,5 M \$ (1^{er} janvier 2002) à 979 M \$ (31 décembre 2002).

Raynald Bédard affirme que le calendrier prévu pour le remboursement est suivi à la lettre, question de profiter au maximum des bas taux d'intérêt.

Au cours de l'année 2002, les surplus des anciennes villes sont passés de 70 M \$ à 49,5 M \$; une vingtaine de millions \$ ont été affectés à divers projets, dont il n'a pas été possible de connaître la liste hier.

PELLETAGE DE DÉPENSES

À défaut d'avoir des réponses, l'opposition officielle se posait beaucoup de questions hier. « On avait des indications de manque à gagner, rappelle le chef de l'Action civique de Québec, Jacques Langlois. On se demande s'il y a eu du pelletage de dépenses par en avant. »

Par exemple, demande Jacques Langlois, qu'est-il arrivé du « déficit » de 9,7 M \$ dans la masse salariale constaté lors de l'état des revenus et dépenses du troisième trimestre, en novembre 2002? « Est-ce que des salaires ont été mis sur un règlement d'emprunt? demande Jacques Langlois. Ce n'est pas illégal, mais ce n'est pas souhaitable de financer de l'épicerie sur trois ans. »

Concernant la diminution de la dette, le conseiller municipal de Charlesbourg, Ralph Mercier, se disait peu impressionné. « Lorsque vous reportez des travaux, c'est sûr que vous vous endettez moins », dit M. Mercier.

Québec lance son premier Festival d'automne

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

Les organisateurs du premier Festival d'automne de Québec veulent faire avec la science et l'Halloween ce que le Festival d'été a réalisé avec la musique. Créer un événement qui divertit, qui étonne et surtout, qui reste.

Pour cette première, du 30 octobre au 1^{er} novembre, l'équipe dispose d'un budget de 370 000 \$, une enveloppe modeste reconnait son président, Régis Labeaume, qui siège également sur le conseil du Festival d'été, mais avec laquelle il espère démontrer qu'il y a de la place pour une activité populaire automnale à Québec. Le Festival d'été contribue d'ailleurs 100 000 \$ à son nouveau petit frère.

« Ça peut vous surprendre, mais on s'amuse dans un laboratoire », raconte Yvon Fortin, responsable du Centre de démonstration en sciences physiques du cégep Garneau, qui a pris en charge le volet sciences du Festival. Les activités scientifiques seront d'ailleurs concentrées à place D'Youville et au Salon bleu du Capitole.

Ce « sorcier de la technologie », comme le surnomme Régis Labeaume, a concocté un programme où les visiteurs auront intérêt à ne pas croire ce qu'ils voient. Comme une forêt des illusions d'optique, qui comprendra une quinzaine

de panneaux où des figures géométriques font croire à l'œil que les choses bougent quand elles sont immobiles, ou qu'elles sont là où elles ne sont pas.

On va aussi présenter « La Cascade », une machine qui doit effectuer 180 opérations pour... éteindre une chandelle. « Il y a des moyens plus simples, reconnaît-il, mais c'est une métaphore. La Cascade finit inévitablement par se planter à un moment où l'autre, mais on veut illustrer un grand nombre de disciplines et montrer qu'il y a beaucoup d'erreurs en sciences, que c'est fait par des humains. »

Des prestidigitateurs ont aussi été invités à participer. Mais cette fois, ils seront pris la main dans le sac, indiquait Marc Barrette, responsable des Arts de la rue à la Ville de Québec. En effet, ils réaliseront leurs tours dans la « Baraque infrarouge ». Sous la marquise du Capitole, une caméra à infrarouge permettra au public de voir ce que la main fait réellement quand elle trompe nos yeux par l'illusion.

Les organisateurs ont aussi prévu un volet de divertissement, entre autres un spectacle de patinage artistique préparé sous la direction d'Alain

Goldberg, sur la patinoire de la place D'Youville, et un « Bal du feu » qui réunira une cinquantaine d'artistes de la rue, danseurs, acrobates et pyrotechniciens.

Il y aura des spectacles de l'Orchestre symphonique au Grand Théâtre, un match de la Ligue nationale d'impro sous le thème de l'Halloween, un spectacle de Freeform (alias Vincent Letellier), qui en profitera pour lancer son nouveau CD: *Solar Power*. Le public sera enfin convié à une randonnée à vélo où, non seulement les cyclistes, mais aussi leurs vélos devraient être déguisés.

Régis Labeaume espère que ce lancement va inciter des partenaires à financer l'événement à l'avenir. Un festival axé sur la science offre des possibilités énormes, dit-il. Les prochaines éditions pourraient bâtir des thèmes autour de personnages de l'histoire des sciences, des congrès scientifiques pourraient être invités à venir à Québec et participer au Festival.

En attendant, le président croise les doigts pour que la température ne vienne pas nuire à ses plans, parce que le Festival est avant tout un événement de plein air.



Régis Labeaume
président le Festival
d'automne.

DEMAIN DANS LE SOLEIL

cahier Arts et vie

Céline
en français



Céline Dion entonnera ce soir, à Las Vegas, les chansons de son nouvel album francophone, *1 fille & 4 types*, qui sortira le 14 octobre au Québec. Au programme: un spectacle avec plusieurs artistes dont Charles Aznavour, Henri Salvador, Garou et Florent Pagny, et un point de presse avec la diva de Charlemagne. Nicolas Houle est sur les lieux.

JOURNÉES DES SCIENCES DE LA RELIGION

Le bouddhisme à l'honneur à l'Université Laval et au Cégep de Sainte-Foy

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ Chaussés de babouches et vêtus de flamboyantes tuniques bourgogne, 10 moines tibétains distribueront leurs sourires aux jeunes du Cégep de Sainte-Foy jusqu'à demain, à l'occasion des Journées des sciences de la religion. À l'honneur, le bouddhisme.

Dans l'agora des sciences humaines du Cégep, la présence de ces 10 jeunes hommes étonne. Accroupis sur des coussins, ils se livrent à un rituel de purification plutôt surprenant dans une pièce pleine de curieux et de références scolaires nord-américaines. Quand leurs voix s'élèvent, gutturales et monocordes, les conversations cessent et les yeux se fixent sur ces moines porteurs de traditions millénaires. Et lorsque retentit le bruit de leurs percussions, c'est l'image romantique du Tibet qui frappe l'imagination des Québécois médusés.

Le bouddhisme fascine les Québécois, observe Alain Bouchard, enseignant en sciences de la religion au Cégep de Sainte-Foy et chargé de cours à la faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval. Pas une semaine ne se passe, en effet, sans qu'un magazine grand public ne

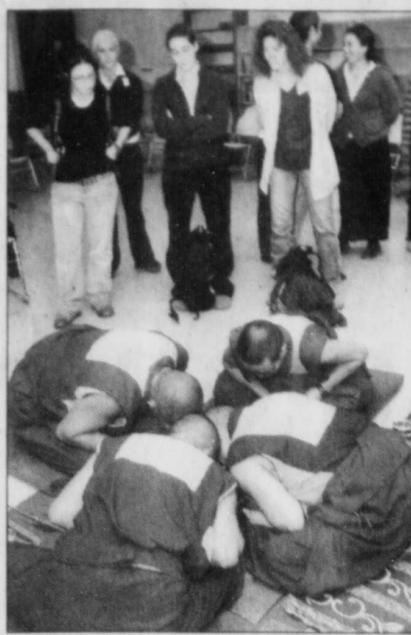
traite de cette religion. Allez dans les librairies et vous pourrez feuilleter une trentaine de livres sur le Dalaï-lama. Le mode de vie zen est très *in*, LE SOLEIL vous l'a dit dans son édition d'hier. Et au Cégep de Sainte-Foy, quelque 200 étudiants choisissent un cours de sciences de la religion, facultatif, chaque session.

QUÉBÉCOIS FASCINÉS

Selon Alain Bouchard, la fascination des Québécois repose sur leur perception, juste, que le bouddhisme n'a pas de cadre institutionnel. « Dans le contexte d'efficacité de notre société, les gens aiment aussi son côté individualiste et pratico-pratique », souligne-t-il.

L'an dernier, le Cégep de Sainte-Foy avait tenu ses premières Journées des sciences de la religion avec le judaïsme pour thème. Cette année, il les reprend, jusqu'à demain, avec le bouddhisme à l'honneur. L'Université Laval s'y associe pour la première fois, en profitant « du train de luxe déjà en marche au cégep », se réjouit Alain Bouchard. Elle présentera un colloque, à compter de demain et jusqu'à samedi. Les étudiants et le grand public y sont conviés. Ce colloque traitera de la réception du bouddhisme au Québec. Il y sera question de sa rencontre avec la culture québécoise, de l'adaptation des immigrants bouddhistes au Québec et de notre fascination pour cette religion. Deux Québécois témoigneront de leur expérience du bouddhisme.

Au Cégep de Sainte-Foy, une foule d'activités susciteront sans doute plus de questions et de fascination qu'une réelle compréhension de cette religion complexe, hiérarchisée, dans laquelle les femmes tiennent peu de place. Quoique le bouddhisme américain tende maintenant à intégrer les femmes. Des conférences, des rencontres, une jolie exposition à la galerie Trompe-l'œil du Cégep, des spectacles, des expériences de méditation, l'aménagement d'un jardin zen, la reconstitution du Nouvel An vietnamien ouvriront les horizons des Québécois curieux par rapport à la différence. La



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE
Ces moines tibétains du monastère Gaden Jangste, dans le sud de l'Inde, se sont livrés au rituel de la purification devant un public médusé.

programmation complète est offerte dans le site Internet du Cégep de Sainte-Foy, www.cegep-ste-foy.qc.ca.

EN BREF

Tentative de vol de dynamite

■ La police de Québec a arrêté, dans la nuit de lundi à hier, deux hommes soupçonnés d'avoir tenté de voler de la dynamite quelques heures auparavant aux Entreprises PEB de Lac-Saint-Charles. Les deux individus étaient bien équipés pour commettre leur délit. Sur place, ils avaient emmené une génératrice, qui alimentait un outil hydraulique pour couper le cadenas qui bloquait l'accès à la dynamite. Patrice Genest, 26 ans, a déjà comparu au palais de justice de Québec, et son présumé complice comparaitra sous peu par voie de sommation. Les deux hommes étaient déjà connus de la police pour des délits mineurs et ne sont associés à aucun gang. J-F.N.

Bris de condition

■ Edgyr Audaté, relation présumé du Wolf Pack, a comparu hier au palais de justice de Québec pour bris de condition. Audaté, qui faisait l'objet d'un mandat de paix, a été surpris lundi soir au Liquor Store du boulevard Laurier alors qu'il ne pouvait se présenter dans les bars. L'individu de 23 ans, contre qui aucune accusation ne pèse, avait été appréhendé une première fois lors de la seconde vague d'arrestations du projet Scorpion au printemps dernier. J-F.N.

QUI L'EUÛT CRU!

« Il n'y a pas de hasard,
il n'y a que des rendez-vous. »
Et Patrice L'Écuyer
vous en donne tout un!

PREMIÈRE ce soir 21h

www.radio-canada.ca/patrice

PARMI LES INVITÉS : MITSOU ET JEAN-SÉBASTIEN GIGUÈRE,
GARDIEN DE BUT DU MIGHTY DUCKS D'ANAHEIM

 ICI
Radio-Canada

LE QUÉBEC ET LE CANADA

IMPASSE BUDGÉTAIRE DE TROIS MILLIARDS \$

La réingénierie ne réglera pas tout, selon Séguin

STÉPHANE PAQUET ET MICHEL CORBEIL
SPAquet@lesoleil.com MCorbeil@lesoleil.com

Le ministre des Finances, Yves Séguin, est loin de se fier à la réingénierie de l'État québécois pour régler son impasse budgétaire d'au moins trois milliards \$ l'an prochain.

«Je n'anticiperai pas qu'il y ait énormément de résultats (pour l'année 2004), je pense que ce sont des réorganisations qui se font sur un ensemble d'années», a-t-il laissé tomber hier en conférence de presse. M. Séguin ne semblait pas particulièrement emballé par le projet chéri de son gouvernement.

«Vous savez, je pense que toute cette question de réingénierie, que moi, j'aime mieux appeler un rafraîchissement dans nos méthodes de travail, dans nos structures, dans nos politiques fiscales et autres, il ne faut pas voir un lien direct entre l'impasse budgétaire et cette reconsidération de la structure de l'État.»

Alors que Jean Charest affirme qu'il veut s'attaquer à la réingénierie de l'État parce que l'exercice n'a pas été fait depuis la Révolution tranquille, les années 60, M. Séguin, lui, dit plutôt qu'il est «bon et souhaitable de temps en temps, à tous les 10 ans ou 15 ans, de réexaminer un ensemble de choses et de s'interroger. Ça peut amener, oui, quelquefois, certaines économies.»

Mais, ajoute-t-il, «je ne pense pas que l'impact (de l'impasse budgétaire) que l'on voit pour l'an prochain va être résolu par une immense réorga-

nisation subite et draconienne, je ne pense pas.»

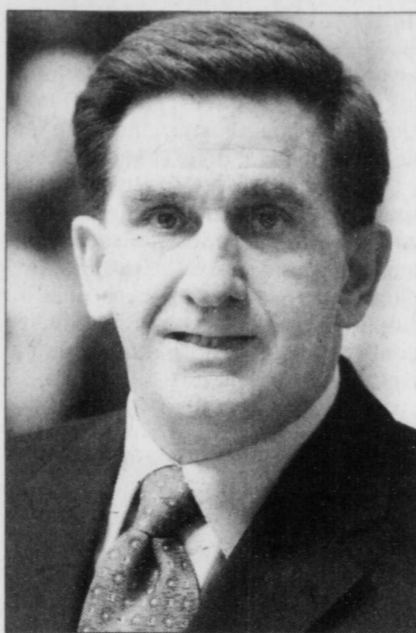
LES ÉTUDIANTS INQUIETS

Par ailleurs, un extrait d'un document divulgué par LE SOLEIL, hier, n'a pas manqué de faire réagir la Fédération des étudiants universitaires du Québec. La FEUQ s'est notamment inquiétée que le sous-secrétaire à la réingénierie mentionne, dans un document interne, que «le maintien du principe de la gratuité et du gel des frais de scolarité collégial et universitaire» durera le temps d'une «première année du mandat du gouvernement».

Hier, l'attachée de presse du ministre Pierre Reid (Éducation) a affirmé que le gouvernement n'a toujours aucune intention de contrevenir à ce qui est un engagement électoral. Le gel des frais de scolarité, «c'est toujours pour toute la durée du mandat», a insisté Caroline Richard.

RAISON DE S'INQUIÉTER

Le démenti n'a pas calmé les appréhensions de la FEUQ. Sa porte-parole, Carole Cardinal, a souligné que le rapport sur la réingénierie «représente une bonne raison de nous inquiéter. C'est un document de travail,



Le ministre des Finances, Yves Séguin

daté du début du mois d'août, qui a reçu une certaine sanction ministérielle. Un document de travail, vous savez, ça découle de directives» reçues par les fonctionnaires.

M^{me} Cardinal a souligné que, par «une drôle de coïncidence, la fin de la première année du mandat correspondra avec la commission parlementaire» se penchant sur le financement des universités. L'attachée de presse de la FEUQ a rappelé que le 9 octobre, la FEUQ organise une manifestation. «Le document nous indique que nous devons être doublement mobilisés.»

RÉFÉRENDUMS SECTORIAUX

Marois déplore le changement de cap de Legault

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Pauline Marois affirme que son collègue François Legault a abruptement «changé de cap» lorsqu'il réclame que le Parti québécois répudie l'idée de tenir des référendums sectoriels.

La «saison des idées», qui bat son plein au Parti québécois, a donné lieu hier à une première escarmouche officielle entre les deux prétendants à la succession de Bernard Landry, si ce dernier tire sa révérence.

LE SOLEIL a publié, hier, une prise de position de M. Legault. Selon lui, le PQ doit confectionner un budget de l'an 1, mais il doit aussi rejeter la proposition de M^{me} Marois qui réclame la tenue de plébiscites dans différents domaines.

En entrevue, M^{me} Marois a rappelé que cela lui «apparaît très clairement comme un changement de cap. J'avais plutôt compris qu'il était favorable qu'on procède à un référendum ou à une élection où il y aurait une question sur le rapatriement de points et la correction du déséquilibre fiscal. C'est un peu étonnant qu'il ait changé d'opinion.»

M^{me} Marois a fait référence à une résolution déposée au conseil national du PQ, en novembre 2001, visant la tenue d'un plébiscite sur les points d'impôt en même temps que l'élection générale.

«Cela a été proposé par des jeunes d'ailleurs qui entourent M. Legault. C'est son choix (qu'il exprime dans sa lettre ouverte). Mais c'est différent de ce qu'il a pensé, il y a quelque temps. C'était connu, au parti comme au caucus, que c'était l'avenue qu'il privilégiait.»

SOUVERAINETÉ

Pauline Marois est revenue sur sa position. «La perspective de référen-

dums sectoriels, ce n'est pas pour mettre de côté la souveraineté. (...) C'est pour avoir des moyens, par exemple, pour réaliser le congé parental, une politique familiale, (...) la lutte à la pauvreté.

«Je crois qu'il faut continuer à "focuser" sur la souveraineté du Québec. Cependant, on ne peut attendre le "grand soir" en voyant reculer le Québec sur quel que front que ce soit.

«Il faut reprendre l'initiative. Je veux une coalition. Je veux occuper des champs de responsabilités ou de pouvoirs dont on pourrait s'accaparer. Il serait aussi possible de recréer un rapport de forces avec Ottawa pour aller chercher des outils pour nous permettre de progresser.»

François Legault a dit au SOLEIL que ce n'est pas lui, mais les événements qui ont changé. «La situation est complètement différente d'il y a un an et demi, a-t-il commenté. On oublie que le PQ n'est plus au pouvoir, a-t-il dit. On essayait de relancer la souveraineté et nous étions encore trop près de 1995, année de la dernière défaite référendaire.

M. Legault a fait valoir que le temps joue en quelque sorte en faveur de sa thèse. Lorsque se produira la prochaine élection générale, vers 2007, il se sera écoulé pratiquement autant de temps qu'entre les plébiscites de 1980 et 1995, a-t-il plaidé. D'ici là, il compte sur les libéraux pour faire la démonstration par l'absurde qu'il «n'y a plus rien à faire avec le fédéralisme canadien.

«Nous n'avons aucun compromis à faire, a-t-il enchaîné. Nous avons quatre ans à faire dans l'opposition. Nous savons qu'entre-temps Jean Charest ne fera pas de référendum. Ce serait défaitiste de viser autre chose qu'un référendum sur la souveraineté.»

Premier accrocage dans la course au leadership

Hamad en conflit d'intérêts?

Sa conjointe a fait affaire avec la Commission de la capitale nationale, dont le ministre est responsable

STÉPHANE PAQUET
SPAquet@lesoleil.com

Contrairement à ce que le ministre Sam Hamad affirmait dans une déclaration d'intérêts qu'il a signée en juin, sa conjointe, Danielle Dussault, a non seulement continué de transiger avec le gouvernement après sa nomination au Conseil des ministres, mais elle a fait affaire avec un organisme relevant directement de son conjoint.

Des copies de factures obtenues par LE SOLEIL en vertu de la Loi d'accès à l'information révèlent que le service de traiteur Nourcy, de Ste-Foy, propriété de M^{me} Dussault, a, à quatre reprises, livré différents plats à la Commission de la capitale nationale depuis l'élection des libéraux. La CCN relève directement de M. Hamad, qui est responsable de la région de Québec au cabinet.

Une de ces quatre factures a été émise pour des services offerts le 15 avril, soit le lendemain de l'élection des libéraux et donc avant la nomination de M. Hamad au cabinet. Les autres factures sont toutefois datées du 30 mai, du 1^{er} juin et du 2 septembre. Le total des factures, pour la Commission de la capitale nationale, s'élève à 457,15 \$.

Le 27 juin dernier, M. Hamad signait pourtant, à la demande du premier ministre Charest, sa «Déclaration faite conformément aux directives du premier ministre concernant les conflits d'intérêts» dans laquelle il affirmait que ni lui ni sa famille immédiate ne possédaient d'entreprises «susceptibles de faire des marchés avec l'État».

Le 10 septembre, au bureau du premier ministre Charest, on affirmait que M. Hamad n'avait pas cru bon déclarer les intérêts de sa conjointe dans Nourcy parce que M^{me} Dussault avait arrêté de faire affaire avec le gouvernement à la suite de l'élection de son conjoint.

«À partir du 14 avril, tous les contrats que sa femme (de Sam Hamad) avait avec l'État ont été inter-

rompus», indiquait-on au bureau du premier ministre.

L'attachée de presse du ministre indiquait alors que «le ministre, il n'en veut pas de ça. Il ne veut pas se noyer dans les conflits d'intérêts. C'est pour ça qu'il a répondu ça.»

LA «CLAUSE HAMAD»

Depuis la déclaration d'intérêts signée par Sam Hamad et les autres ministres en juin, le premier ministre Charest a amendé ses «Directives aux membres du conseil exécutif concernant les conflits d'intérêts».

Le 9 septembre 2003, M. Charest a émis de nouvelles lignes directrices, remplaçant celles en vertu desquelles M. Hamad avait signé sa déclaration de juin. Ces nouvelles directives ont pour effet de permettre à un membre de la famille immédiate d'un ministre de poursuivre sa relation d'affaires avec le gouvernement «lorsque les conditions générales applicables à un tel marché demeurent les mêmes (et) que la société ne constitue pas un fournisseur exclusif».

La note précise toutefois que le conjoint d'un ministre ne peut offrir

ses services «au ministère, à une agence ou à un organisme dont la responsabilité a été confiée à ce membre (du conseil exécutif), ni au ministère du Conseil exécutif».

Cet ajout n'aurait donc pas permis à M^{me} Dussault de vendre ses denrées à la Commission de la capitale nationale, celle-ci relevant de M. Hamad. Cette nouvelle mesure a été inspirée des conclusions d'un juriconsulte consulté par M. Hamad en août dernier.

Le total des factures des services du restaurant Nourcy, propriété de Danielle Dussault, s'élève à 457,15 \$

L'expert juridique concluait que, par mesure «de prudence et par souci de transparence, je suggérerais que les entreprises dirigées par votre conjointe s'abstiennent de faire affaire avec le ministère que vous dirigez ou encore avec les sociétés d'État dont vous êtes responsable, par exemple Hydro-Québec. Vous se-

rez ainsi plus à l'aise si des questions vous étaient posées», écrivait M^{re} Claude Bisson à Sam Hamad.

Depuis les nouvelles directives du premier ministre, un porte-parole de la Commission de la capitale nationale a indiqué au SOLEIL qu'un mot d'ordre a été passé à l'interne pour que la CCN ne fasse plus affaire avec le traiteur Nourcy.

RETOUR EN 2001

Ce n'est pas la première fois que Sam Hamad se place dans une situation délicate pour des déclarations d'ordre pécuniaire. En 2001, alors qu'il n'était pas encore député, M. Hamad avait versé 5000 \$ au Parti libéral du Québec, alors que la limite permise par la loi est de 3000 \$.

M. Hamad avait versé un premier montant de 3000 \$ au PLQ en donnant une adresse à Sillery et 2000 \$, toujours au PLQ, à partir d'une adresse à Sainte-Foy. De plus, son nom était orthographié avec deux M dans l'adresse de Sillery.

Deux ans plus tard, pendant la dernière campagne électorale, M. Hamad avait plaidé «l'accident bête et naïf» pour expliquer sa trop généreuse contribution.

La promo manteaux chez Laliberté

Toujours, encore !!!

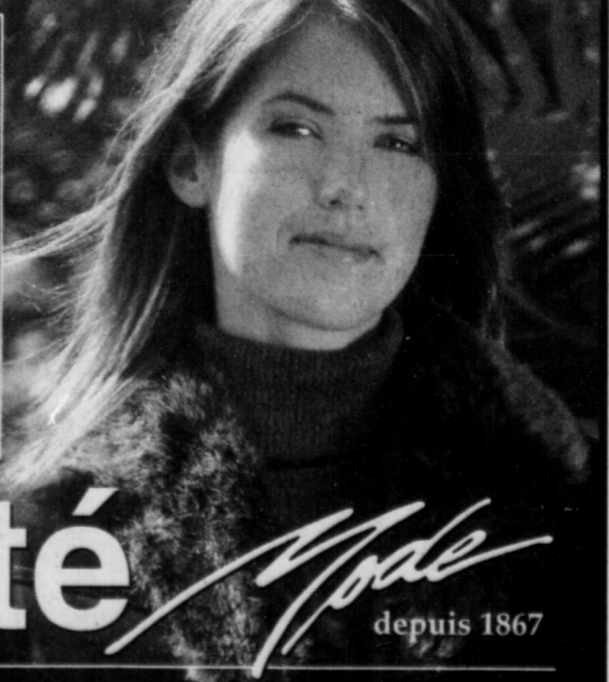
20% et plus de rabais sur une vaste sélection de manteaux pour hommes et dames en magasin.

* Photo à titre indicatif. Marchandise en magasin seulement. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT (ACHAT REQUIS)
- CINÉPLEX ODÉON - BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-ROY
- PLACE JEAN LESAGE - PLACE CARTIER - PARCOMÈTRE (1HEURE)

HEURES D'AFFAIRES: LUNDI AU MERCREDI 9H30 À 17H30
JEUDI ET VENDREDI 9H30 À 21H
SAMEDI 9H30 À 17H DIMANCHE 12H À 17H

595, Saint-Joseph Est, Québec G1K 7L8
(418) 525-4841 info@lalibertejb.com



laliberté

depuis 1867

GIRES rend son dernier souffle

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

Branché sur le respirateur artificiel depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, GIRES a finalement rendu son dernier souffle. C'est la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget qui, devant la crainte que la facture de GIRES dépasse le cap du milliard \$, a administré, hier, les derniers sacrements à ce projet dont les coûts initiaux étaient évalués à 80 millions \$.

« Il est temps de tourner la page et de concentrer nos efforts sur la mise en place de solutions qui répondent aux besoins des citoyens et à notre capacité financière », a annoncé M^{me} Jérôme-Forget en rendant public un rapport d'experts lui recommandant l'abandon pur et simple du projet GIRES.

« Le projet est en difficulté tant au point de vue de ses échéanciers, de ses relations contractuelles avec l'intégrateur, de ses coûts et de la vétusté de sa plate-forme technologique achetée en 1997 », énumèrent les experts choisis par la présidente du Conseil du Trésor pour l'aider à faire la lumière sur GIRES.

« Nous croyons que le projet est à risque au chapitre budgétaire, de sa faisabilité, de sa capacité de répondre à des besoins diversifiés et complexes des ministères et de ses échéanciers », ajoutent Jacques Lyrette et Jacques Henry. « Il faut repenser les bases mêmes du projet et son plan d'affaires tout en assurant que, le cas échéant, les besoins urgents du gouvernement sont comblés ».

Pour MM. Lyrette et Henry, il ne faisait pas de doute que c'était la technologie qui dictait la marche à suivre dans le projet GIRES en l'absence d'un plan d'affaires.

Le projet GIRES a été conçu en 1997 par l'ancien gouvernement du Parti québécois. Il visait à intégrer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'ensemble des ministères et organismes, notamment le système de paie du gouvernement jugé désuet.

« En 1999, le projet GIRES devait coûter près de 80 millions \$ », a expliqué M^{me} Jérôme-Forget. « En 2000, l'ancien gouvernement disait plutôt que le projet serait de l'ordre de 275 millions \$. Maintenant, le Conseil du Trésor estime que GIRES coûterait

près de 345 millions \$ et s'y on y ajoute les intérêts capitalisés comme le suggère le comité d'experts, les coûts sont plutôt de l'ordre de 400 millions \$, et ce, sans inclure les dépenses associées aux ministères et organismes ».

Selon M^{me} Jérôme-Forget, le Conseil du Trésor a déjà investi 170 millions \$. Le mystère plane toutefois sur les sommes dépensées jusqu'à maintenant par les ministères et organismes dans GIRES.

Dans leur rapport, MM. Lyrette et Henry évaluent à 814,8 millions \$ les coûts totaux d'opération et d'amortissement de GIRES sur une période de 10 ans en excluant des coûts anticipés pour les ministères et organismes.

Il faut aussi tenir compte d'une autre somme de 97,5 millions \$ qui représentent les coûts estimés, de façon préliminaire, pour la mise en marche des huit sites exploratoires.

Qui a fait l'erreur dans l'estimation des coûts de GIRES ?

« J'ai l'impression que les gens ont été de bonne foi. Est-ce qu'ils ont bien estimé les coûts ? Manifestement, non », a répondu la présidente du Conseil du Trésor qui va entreprendre des négociations avec la firme EDS pour mettre un terme au contrat d'intégration. Elle a souligné que le prochain partenaire privé du gouvernement dans le projet de modernisation des systèmes de gestion des ressources devra se mouiller dans le partage des risques pour ne pas que l'État ait à réparer tout seul les pots cassés.

M^{me} Jérôme-Forget a confié au nouveau secrétaire associé à l'inforoute gouvernementale et aux ressources informationnelles, Robert Desbiens, la mission « d'élaborer un nouveau scénario à la mesure des moyens financiers du gouvernement afin de doter l'administration publique d'un système efficace, efficient et moderne de gestion des ressources ». Il verra également à l'implantation du gouvernement en ligne.

Elle a défendu la nomination de M. Desbiens qui était, depuis 2002, vice-président au développement stratégique pour l'Est du Québec pour une firme d'informatique (Systèmes Cisco Canada). Il est aussi identifié comme une connaissance du premier ministre Jean Charest.

« M. Desbiens a été embauché pour ses qualités de gestionnaire et ses 20 années d'expérience dans le monde



Monique Jérôme-Forget

de l'informatique », a signalé M^{me} Jérôme-Forget en précisant que le premier ministre « n'était jamais intervenu dans cette embauche en aucun temps ».

COMME LES HÉLICOPTÈRES DE JEAN CHRÉTIEN...

Ancien président du Conseil du Trésor, Sylvain Simard, tempêtait contre la « mauvaise décision » du gouvernement d'autant plus que les travaux de modernisation du système de paie étaient complétés à 80%.

L'abandon de GIRES va coûter cher au gouvernement qui devra payer de fortes pénalités pour se défaire de ses engagements avec la firme EDS. Ça lui rappelle l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Chrétien, à Ottawa, qui ont dû déboursier une petite fortune pour se libérer des contrats de construction d'hélicoptères signés par l'ex-gouvernement conservateur. Quelques années plus tard, le gouvernement Chrétien devait se résoudre à signer de nouveaux contrats avec le même constructeur pour remplacer ses vieux hélicoptères.

Sylvain Simard dément les constats des experts voulant que l'État avait perdu le contrôle des coûts de GIRES. « C'est faux, dit-il, en demandant que l'on rende publique la première version du rapport qui selon lui a été mis sur la tablette parce qu'elle ne satisfaisait pas les attentes de la ministre. La présidente du Conseil du Trésor maintient le Québec dans la préhistoire informatique. À l'écouter, il faudrait revenir aux vieux Commodore 64 pour que ça coûte moins cher ! ».

« Changement de mœurs »

Le Conseil de presse demande que l'accès à l'information soit enchâssé dans la Charte

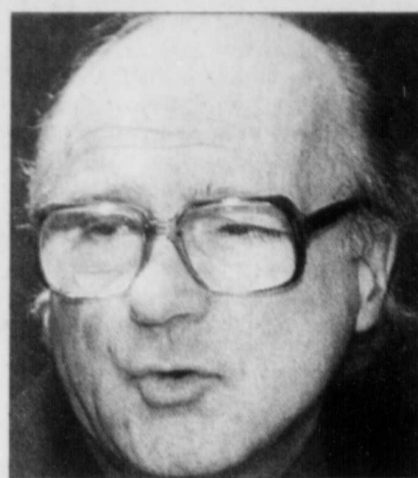
MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

Pour mettre un terme à la « culture du secret » des gouvernements, le Conseil de presse du Québec (CPQ) recommande que l'accès à l'information soit enchâssé dans la Charte québécoise à titre de droit fondamental. Michel Roy, président de l'organisme, a livré hier, devant les membres de la Commission de la culture, un plaidoyer pour un « changement de mœurs ». Pour y parvenir, le secrétaire général du CPQ, Robert Maltais, a dit souhaiter que « tout soit public, sauf exceptions », contrairement à ce qui se faisait « au départ » où « tout était secret, sauf exceptions ».

Arguant que « la grande majorité des refus d'accès à l'information sont non justifiés », M. Maltais a insisté sur l'importance de s'attaquer à la « crainte institutionnalisée » des fonctionnaires pour qui, souvent, « les journalistes sont des emmerdeurs ». Il a donné l'exemple des « organismes à vocation économique » où l'omerté et la résistance sont plus fortes qu'ailleurs.

Pour « renverser la vapeur », le CPQ demande donc que « le droit à l'information soit enchâssé dans la Charte comme droit fondamental ». Il aimerait aussi que la protection des renseignements et l'accès à l'information soient confiés à deux organismes distincts, estimant qu'il y a contradiction entre ces deux mandats de la Commission d'accès à l'information (CAI).

La ministre des Relations avec les citoyens, Michelle Courchesne, s'est toutefois montrée prudente sur la



Michel Roy

question de l'enchâssement du droit à l'information. « Est-ce que vous ne pensez pas que, si nous procédons à cet amendement de la Charte, nous ne ferions qu'augmenter les recours aux tribunaux, les situations conflictuelles, la difficulté entre quel des droits est plus fondamental que l'autre? » a-t-elle demandé, disant craindre qu'on nuise aux citoyens « en divulguant de l'information ».

M. Roy a concédé qu'« on a quelques problèmes avec ça, on n'a pas plus trouvé à l'étranger qu'ici une réponse claire, nette et concrète ». Réitérant sa demande de voir le droit enchâssé, le président du CPQ a reconnu des experts devraient d'abord se pencher sur la formulation d'un tel droit fondamental pour éviter les écueils appréhendés par la ministre Courchesne.

DON IN MEMORIAM
Un don, parce que la vie continue...

OQPAC
Organisation québécoise des personnes atteintes de cancer
(418) 529-1425

Voyages Optimistes inc. Le spécialiste CIRCUITS ET CROISIÈRES
sans frais 1-877-255-8833
Départs de Québec
www.voyagesoptimistes.com

| | | |
|---|---|---|
| Croisière Hawaï Norwegian Star 10 au 23 novembre 6 nuits à Honolulu + 7 nuits croisière cabine extérieure 27 repas 3299\$ | Croisière pour célibataires Caribbes du Sud Jubilée 25 oct., 8 nov., 6 déc., 17 et 24 janv. 1399\$ aucun supplément simple | Céline Dion à Las Vegas 7 au 11 décembre ou 14 au 18 décembre 899\$* inclus billet de spectacle * départ de Dorval |
|---|---|---|

Salon Voyages Optimistes
Dimanche 5 octobre Château Bonne Entente de 10h à 16h
Présentations audiovisuelles à 11h et 14h
Plusieurs exposants
Inscription obligatoire 1-877-255-8833
Avec nous pas de surprise... nos prix incluent vols de Québec, transferts et taxes!

François Reny
STYLE DE VIE
En semaine, de 10 h à 11 h 30
SANS DÉTOUR
Samedi et dimanche, de 7 h à 11 h

Claude Thibodeau
THIBODEAU ET CIE
En semaine, de 6 h à 10 h

Marc Laliberté
LALIBERTÉ DANS L'TRAFIC
En semaine, de 15 h à 18 h

Stéphane Gasse et Andrée P. Boucher
FRANC-PARLER
En semaine, de 11 h à 14 h

Louis Lacroix
Actualité

Olivier Brown
Sports et chroniques inusitées

Nathalie Lévesque
Arts et spectacles

Denise Germain
Arts et spectacles
Chroniques consommation

Jean-François Gilbert
Actualité

Serge Porlier
Actualité

Alexandra Reny
Chroniques diverses

Plein de nouveau.
Plein de nouvelles!

w w w . c j m f . c o m



La personnalité FM de Québec!

Séminaire à Dakar sur l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme

DAKAR (AFP) — Plus de 200 spécialistes de plusieurs pays et d'organismes internationaux participent à une « consultation pour l'Afrique » consacrée à la recherche de moyens visant à assurer « la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme », a constaté hier un journaliste de l'AFP.

« Le phénomène de trafic d'enfants est devenu émergent sur le continent (africain). (...) l'exploitation sexuelle

des enfants à des fins commerciales existe bel et bien dans le tourisme », a dénoncé à l'ouverture du séminaire qui prend fin aujourd'hui, Cleophas Mally, de l'ECPAT, un réseau d'ONG luttant contre l'exploitation économique ou sexuelle des enfants.

Depuis les congrès de Stockholm (1996) et de Yokohama (2001) consacrés à ce fléau,

Plus de 200 spécialistes sont réunis pour traiter du sujet

seuls cinq pays africains ont mis en place « un plan national d'action » visant à limiter l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme, sans jamais prendre de mesures concrètes, a déploré M. Mally.

« Le phénomène d'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme affecte presque chaque pays », a déclaré Ma-

rina Diotallevi, initiatrice du séminaire de Dakar.

Également coordinatrice du Groupe d'action pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), Marina Diotallevi, a appelé les acteurs exerçant dans le tourisme à se mobiliser afin de mettre sur pied une stratégie durable de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.



La liaison entre Demi Moore, 40 ans, et Ashton Kutcher, 25 ans, a fait couler beaucoup d'encre.

Un tiers des femmes de plus de 40 ans sortent avec un homme plus jeune

NEW YORK (AP) — Demi Moore fait des émules. Comme l'actrice, âgée de 15 ans de plus que son compagnon, un tiers des femmes américaines célibataires de 40 à 69 ans, qui vivent une aventure, ont choisi de sortir avec un homme plus jeune qu'elles.

C'est en tout cas ce que fait apparaître la plus importante étude jamais réalisée aux États-Unis sur les habitudes de rencontre et les pratiques sexuelles des célibataires au milieu de la vie. Elle a été publiée lundi dans la nouvelle mouture de *AARP The Magazine*, éditée par l'American Association of Retired Persons, la principale association représentant les plus de 50 ans.

Le sexe à la première rencontre? Seulement 2% des femmes célibataires s'y déclarent favorables, contre 20% des hommes. La fréquence? Six femmes sur 10 et 45% des hommes disent ne pas avoir goûté le fruit défendu au cours des six derniers mois.

D'après l'enquête, 60% des célibataires de la tranche d'âge concernée sont des femmes, pour la plupart divorcées. Quarante-deux pour cent des hommes et 24% des femmes n'ont jamais été mariés.

M. Slon s'est dit particulièrement étonné par la large proportion de femmes qui affirment fréquenter un homme plus jeune qu'elles — à l'instar de Demi Moore, 40 ans, dont le compagnon, l'acteur Ashton Kutcher, est de 15 ans le cadet. « Il semble qu'il n'y ait plus de tabou », a-t-il estimé. « Il y a 20 ans, les femmes ne travaillaient pas. Maintenant elles travaillent, elles ont l'argent, elles peuvent faire la loi. » Les hommes sont toutefois toujours deux fois plus nombreux dans ce cas (66%).

Gatineau veut interdire la cigarette sur son territoire

■ OTTAWA — Le conseil municipal de Gatineau a décidé hier de bannir complètement la cigarette des bars et restaurants situés sur son territoire, à condition que Québec assume la facture de près d'un demi-million \$ rattachée à l'opération. Après une longue réunion à huis clos, la Ville a convenu de demander à Québec de modifier sa loi antitabac pour permettre aux villes de régler la cigarette dans les commerces. Pour le moment, les villes québécoises ne disposent pas de ce pouvoir, contrairement à ce qui se passe dans la province voisine de l'Ontario. (PC)

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE Le Conseil de la famille étudie les mesures prises par six entreprises

■ MONTRÉAL — Le Conseil de la famille et de l'enfance a réalisé une recherche exploratoire auprès de six entreprises afin de savoir comment elles ont réussi à implanter des mesures pour concilier la famille et le travail. Le Conseil en vient à la conclusion qu'il doit y avoir des mesures formelles, mais que les mesures informelles seront toujours nécessaires. L'étude montre qu'il y a émergence dans la nouvelle génération d'un désir d'une meilleure qualité de vie tant chez les patrons que chez les employés. Les mesures les plus populaires touchent la flexibilité des horaires de travail. Les employés de ces entreprises veulent notamment avoir des horaires variables notamment l'été et aussi des semaines de travail plus courtes. (PC)

Un chèque
de 5 000 000 \$,
ça vous irait ?



Ce soir 5 000 000 \$

ça change pas le monde, sauf que...

18 ans +



MISE SUR TOI
1 866 SOS-JEUX

www.loto-quebec.com

SOUPER de FILLES

SPÉCIAL DISCO



Les filles, sortez vos afro
et vos jupes à gogo, le plus gros
souper de filles c'est pour bientôt:

**Le souper de filles Disco
du 107.5 CITF RockDétente,
C'est deux cents filles réunies,
et c'est aussi 15 000\$ en prix.**

Inscrivez-vous, vous et trois de vos amies, au 670-9070
et écoutez-nous entre 9h et 17h. Si vous êtes nommées,
vous aurez 5 minutes pour nous rappeler et ainsi être au
Souper de filles spécial Disco du 107.5 CITF RockDétente.

C'est facile...

Écoutez le 107.5 CITF RockDétente

Règlements disponibles à la station.


Astral Media

le
Souper
aura lieu
le 14 octobre
prochain

CITF

RockDétente

MD

MA RADIO AU BOULOT

107.5 FM
rockdetente.com

LE MONDE

EN BREF

MAROC

Aux jumelles, 5 ans

■ RABAT — Les jumelles marocaines, des mineures de 14 ans qui avaient projeté des attentats sous l'influence d'intégristes islamistes, ont été condamnées hier à cinq ans de prison. Les deux petites Marocaines, Imane et Sanae, passeront les quatre premières, jusqu'à leur majorité, dans un centre de redressement. Une troisième mineure de 14 ans, Hakima, qui comparait devant les juges en compagnie des sœurs jumelles, a été acquittée. Arrêtées quatre mois après les attentats suicide de Casablanca, qui ont fait 45 morts, dont 12 kamikazes, le 16 mai, les jeunes filles avaient projeté d'attaquer un supermarché du Souissi, le quartier résidentiel de la capitale, et avaient même envisagé de s'en prendre à « la personne du roi et la famille royale ». (AFP)

BELGIQUE

Al-Qaida condamné

■ BRUXELLES — La justice belge a condamné hier à des peines allant de deux à 10 ans de prison 18 islamistes accusés de liens avec le réseau terroriste Al-Qaida, dont l'ancien footballeur professionnel tunisien Nizar Trabelsi, arrêté dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a infligé la plus lourde peine à Trabelsi, pour avoir projeté à l'instigation d'Oussama ben Laden, un attentat à l'explosif contre la base militaire belge de Kleine Brogel, où sont déployés des militaires américains. (AFP)

TUNISIE

Désespéré sans visa

■ TUNIS — Un Tunisien, qui s'était vu refuser un visa à plusieurs reprises, s'est attaqué à l'ambassade des États-Unis à Tunis, en jetant son véhicule avec une bouteille de gaz enflammée contre les locaux américains, lundi soir. Nabil ben Jaballah, 39 ans, au volant d'un pick-up Ford Ranger, a percuté le mur de clôture extérieure de l'ambassade des États-Unis à Tunis, mais il n'a été que légèrement blessé. Tunis a fait état d'une « tentative de suicide » confirmée par l'ambassade américaine. (AFP)

DANEMARK

Cimetière sécuritaire

■ COPENHAGUE — L'ambassade des États-Unis à Copenhague est en train de construire une barrière de sécurité antiattentats entre les tombes d'un cimetière mitoyen, Garnisons Kirkegaard, où sont enterrées de grandes personnalités, notamment militaires, du Danemark. Les responsables du cimetière ont cédé aux pressions qui se sont accentuées après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Cette barrière de piliers très solides permet le passage des visiteurs du cimetière, mais empêche le passage de véhicules piégés éventuels. (AFP)



Un visiteur jette un coup d'œil sur cette œuvre d'art allemande (« Je vois quelque chose qui est invisible pour nous ») de Cornelia Schleime, dans le cadre d'une exposition internationale d'art contemporain qui a lieu à Berlin jusqu'au 5 octobre.

M^{gr} Ratzinger : « le pape va mal... »

■ CITÉ DU VATICAN (AP et AFP) — Le pape Jean-Paul II « va mal », affirme le cardinal Joseph Ratzinger, l'un de ses plus proches conseillers, dans un entretien publié hier dans l'hebdomadaire allemand *Bunte*. Mais le Vatican s'est empressé de dédramatiser ces propos perçus comme alarmants.

« Il va mal », a déclaré le cardinal Ratzinger dans cet entretien accordé le 22 septembre au correspondant de *Bunte* au Vatican. « Nous devons prier pour le pape. »

Outre les propos du cardinal Ratzinger, *Bunte* publie également des déclarations de son collaborateur. « Il ne peut plus marcher ni se lever mais, pour les croyants, c'est un héros », a déclaré M^{gr} Georg Gaenswein.

Dimanche, le souverain pontife avait parlé avec beaucoup de difficulté, s'arrêtant à plusieurs reprises pour reprendre sa respiration, alors qu'il annonçait une liste de 30 nouveaux cardinaux. Le nom d'un 31^e nouveau cardinal n'a pas été dévoilé.

Jean-Paul II, élu pape en 1978, a 83 ans et souffre de la maladie de Parkinson.

Interrogé par *Bunte*, M^{gr} Ratzinger estime qu'« il est très vraisemblable » que le pape en fait trop, en dépit de la détérioration de son état de santé. Le cardinal bavarois garant de l'orthodoxie vaticane explique qu'il ne peut cependant retenir le chef de l'Église catholique d'agir. « D'autres doivent le faire », conseille-t-il cependant.

Le cardinal Ratzinger ne donne aucun autre détail sur la santé du pape. Il répond à *Bunte* qu'« il n'est pas fait » lui-même pour devenir son successeur. Il estime peu probable l'élection d'un pape africain, en raison de la

majorité de cardinaux blancs qui prendraient part à un futur conclave.

Le secrétaire personnel du cardinal Ratzinger, M^{gr} Gaenswein, affirme dans le même hebdomadaire que Jean-Paul II n'est pas prêt à abandonner ses voyages, en dépit de spéculations non confirmées circulant dans la presse italienne selon lesquelles sa visite pastorale en Slovaquie du 11 au 13 septembre dernier, son 102^e voyage à l'étranger, pourrait avoir été son dernier.

LE VATICAN DÉDRAMATISE

Toutefois, M^{gr} Georg Gaenswein, collaborateur du cardinal Ratzinger au Vatican, a tenu rapidement à atténuer la portée de ces déclarations, en affirmant à l'Associated Press qu'elles ne reflétaient en aucun cas une détérioration récente de l'état de santé du souverain pontife.

Selon M^{gr} Gaenswein, les propos du cardinal allemand, qui exprimaient simplement sa préoccupation face à la santé fragile du pape, n'ont pas été prononcés dans le cadre d'une entrevue formelle à *Bunte*. Le cardinal Ratzinger occupe au Vatican l'influent poste de préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, institution vaticane garante de l'orthodoxie doctrinale du catholicisme.

Dans sa volonté de dédramatiser, le Vatican a fait remarquer, hier, que

Jean-Paul II avait maintenu un programme chargé pour les jours et semaines à venir. Ainsi, le pape présidera aujourd'hui son audience générale hebdomadaire, audience qui avait effectivement été annulée le 24 septembre, deux jours après l'entrevue à *Bunte*, pour cause de troubles intestinaux. Samedi, Jean-Paul II recevra au Vatican l'archevêque de Cantorbéry, Rowan Williams. Le Vatican a également annoncé hier que le souverain pontife célébrerait une messe de canonisation de trois hommes d'Église, dimanche, sur les marches de la basilique Saint-Pierre de Rome, cérémonie qui peut durer jusqu'à trois heures.

Le pape doit également se rendre, la semaine prochaine, dans un sanctuaire marial près de Pompéi, dans le sud de l'Italie. Sans parler des cérémonies prévues en octobre à l'occasion de ses 25 ans de pontificat.

Par ailleurs, un responsable de Radio-Vatican, la radio officielle du Vatican, a profité hier soir d'une apparition publique à Rome pour y aller, lui aussi, de son mot rassurant et affirmer qu'il n'y avait aucun développement nouveau concernant la santé de Jean-Paul II.

« Le pape est tellement exposé à la vue de tout le monde que chacun d'entre nous peut se former sa propre opinion », a ainsi déclaré à des journalistes ce responsable, M^{gr} Federico Lombardi. « Je ne pense pas que le cardinal Ratzinger ait des informations confidentielles ou secrètes sur son état de santé. En tant que chrétiens, nous pouvons prier pour lui et observer la manière dont la situation évolue. »

Bush a-t-il son affaire Kelly?

WASHINGTON (AP et AFP) — Et si les États-Unis connaissaient leur affaire David Kelly comme en Grande-Bretagne qui a grandement affaibli le premier ministre Tony Blair?

À 13 mois du scrutin présidentiel, l'administration Bush dément avoir livré le nom d'une femme agente de la CIA, dont le mari, un ancien diplomate, avait contesté les affirmations américaines sur les armes de destruction massive en Irak.

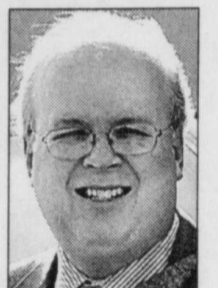
Révéler l'identité d'un agent secret de la CIA est considéré comme un crime fédéral aux États-Unis.

Le président George W. Bush a ordonné au personnel de la Maison-Blanche de « coopérer pleinement » avec le FBI, dont la division du contre-espionnage a été chargée de l'enquête par le département de la Justice, première investigation à mettre en cause l'actuelle administration américaine.

Pour sa part, l'opposition démocrate a exigé la nomination d'une commission d'enquête spéciale, indépendante du département de la Justice, mais le président Bush a déclaré : « Je suis absolument confiant dans le fait que le département de la Justice peut faire du bon travail. »

QUI A PROVOQUÉ LA FUITE ?

« Je ne connais personne dans mon administration qui soit à l'origine d'une fuite, a affirmé le chef de la Maison-Blanche. Cette enquête est une bonne chose. Si quelqu'un a bien révélé des informations confidentielles, j'aimerais le savoir et nous prendrons les mesures nécessaires », a ajouté M. Bush à Chicago.



Une fuite signée Karl Rove, conseiller de Bush ?

Si cette affaire a déjà créé une tempête politique au cœur de la Maison-Blanche, elle a également fourni des munitions à l'opposition, très critique à l'égard de la politique étrangère du gouvernement, et pourrait accentuer les désaccords entre la CIA et l'administration américaine.

Le département américain de la Justice a donc ouvert, hier, une enquête criminelle cette fuite, tandis que le personnel de la Maison-Blanche recevait un courriel du service juridique lui ordonnant de « préserver tous les indices matériels qui pourraient être liés d'une quelconque manière à l'enquête du département (de la Justice) ». Le président veut découvrir le fin mot de cette histoire », a assuré son porte-parole, Scott McClellan.

La question est désormais la suivante : la Maison-Blanche a-t-elle délibérément livré, en juillet, le nom de Valerie Plame, en représailles aux déclarations de son mari, l'ancien ambassadeur Joseph Wilson, à l'éditorialiste de *Washington Post*, Robert Novak et plusieurs autres journalistes. Selon Novak, « deux hauts responsables du gouvernement » lui avaient révélé cette information.

Les démocrates avaient demandé, lundi, la nomination d'une commission d'enquête indépendante. « C'est mal, c'est louche, c'est gratuit », a affirmé l'ancien général Wesley Clark, l'un des 10 candidats à l'investiture démocrate pour la présidentielle 2004.

Scott McClellan a par ailleurs démenti toute implication de Karl Rove, l'un des principaux conseillers de George W. Bush, dans cette affaire. « Il est ridicule » de suggérer une telle chose, a-t-il déclaré. Un sentiment que ne partage pas Joseph Wilson. « Je connais des personnes en qui j'ai toute confiance, qui m'ont indiqué que (Rove) a, au minimum, fermé les yeux et n'a certainement rien fait pour y mettre un frein dans la semaine qui a suivi » les révélations, a-t-il dit.

LURANIUM DE L'IRAK

En 2002, la CIA avait envoyé Joseph Wilson en Afrique pour enquêter sur des achats présumés d'uranium par l'Irak. Le diplomate n'avait pu collecter de preuves en ce sens. En juillet dernier, l'ancien ambassadeur avait publiquement émis des doutes dans une tribune publiée dans la presse. Une semaine plus tard, Robert Novak publiait le nom et la fonction de son épouse, affirmant qu'elle était spécialisée dans la prolifération des armes de destruction massive.

Le journaliste a affirmé à CNN, lundi, qu'il s'était assuré, avant de publier l'identité de cette employée de la CIA, que cette révélation ne la mettrait pas en danger, notamment parce qu'elle travaillait comme analyste et non comme agente sur le terrain.

Blair ne regrette rien et reçoit une ovation

■ BOURNEMOUTH, Grande-Bretagne (d'après AFP) — Admettant la « colère » de nombre de Britanniques sur la guerre en Irak ou leurs doutes sur sa politique intérieure, Tony Blair s'est présenté hier comme le dirigeant qui mènerait son parti travailliste vers un troisième mandat consécutif.

Le congrès annuel du Labour bruisait d'un vent de fronde avant le discours très attendu du premier ministre, hier. Et une avalanche de sondages avaient conclu à une sévère perte de confiance pour Tony Blair au sein du parti et dans l'opinion publique.

Réflexe unitaire ou sincère ralliement, les militants travaillistes ont réservé un accueil chaleureux à leur dirigeant au pouvoir depuis six ans et demi. Souriant, maniant une rhétorique rodée mêlant charme et bon sens rassurant, Tony Blair a décroché une ovation debout de sept minutes et deux rappels.

« Je sais que beaucoup de gens sont déçus, blessés ou en colère » à cause de la guerre en Irak, a lancé le chef du gouvernement, reconnaissant ses propres doutes en recevant les lettres de familles éplorées, mais réaffirmant la légitimité du conflit.

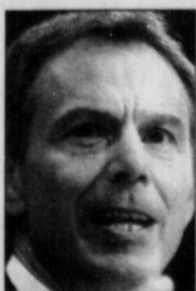
Il a expliqué que son engagement

aux côtés des États-Unis en Irak visait à « rendre la Grande-Bretagne plus sûre », notant au passage que « le terrorisme ne pourra être vaincu que si l'Amérique et l'Europe coopèrent ».

« Nous qui avons commencé la guerre devons parachever la paix », a soutenu le premier ministre.

Tancé pour ne pas être suffisamment à l'écoute de sa base, Tony Blair a promis que son parti allait engager « une nouvelle discussion avec le peuple de Grande-Bretagne » en multipliant les consultations. Un prétexte pour élaborer le « programme électoral » du Labour pour le prochain scrutin de 2006.

Sans surprise, Tony Blair a annoncé qu'il ne ferait pas « marche arrière » sur sa politique de réformes, en dépit du mécontentement suscité notamment par le projet de hausse des frais universitaires ou par la création d'hôpitaux plus indépendants dotés de fonds privés.



Tony Blair, le PM britannique

Troisième présumé espion à Guantanamo

■ WASHINGTON (d'après AFP) — L'enquête sur des affaires d'espionnage présumées à Guantanamo s'est élargie hier avec l'interpellation d'une troisième personne, un traducteur civil américain qui avait travaillé sur la base américaine où sont détenus des prisonniers soupçonnés de liens avec Al-Qaida.

Cette arrestation intervient une semaine après l'annonce de celle de deux militaires américains travaillant sur cette base, un traducteur et un aumônier musulman, également soupçonnés d'espionnage.

Ahmed Mehalba, d'origine égyptienne, a été interpellé lundi après-midi à l'aéroport de Boston à sa descente d'un vol en provenance du Caire, via Milan, a annoncé le ministère de la Sécurité intérieure.

Il a été inculpé hier pour faux témoignage par un juge fédéral de Boston, a-t-on appris de source judiciaire.

Des agents des douanes l'avaient arrêté pour procéder à une inspection de routine.

« Les agents des douanes ont trouvé un laissez-passer militaire précisant que Mehalba était traducteur contractuel sur la base militaire de Guantanamo », explique le texte. « En poursuivant l'inspection, ils ont trouvé des CD dans ses bagages. Au moins l'un d'entre eux semble contenir des informations classées Défense. »

Selon la déposition d'hier d'un agent

du FBI ayant interrogé le suspect, Mehalba aurait suivi un entraînement en janvier 2001 dans une école militaire spécialisée dans le contre-espionnage de l'Arizona.

Des responsables américains n'ont pu préciser pour l'instant si l'arrestation d'Ahmed Mehalba était liée aux précédentes affaires d'espionnage présumé à Guantanamo.

Deux militaires ont été arrêtés dans le cadre d'accusations d'espionnage, respectivement le 23 juillet et le 10 septembre, et écroués.

Le traducteur Ahmed I al-Halabi a été inculpé d'espionnage, aide à l'ennemi, refus d'obéissance, fraude bancaire et faux témoignage. Selon l'acte d'accusation, M. al-Halabi envoyait des renseignements à la Syrie, notamment des noms de prisonniers, et son ordinateur personnel comptait quelque 180 notes confidentielles qui devaient être transmises à Damas.

Le 10 septembre, le capitaine James Yee, aumônier militaire musulman, est arrêté, en possession d'un plan détaillé de la base de Guantanamo.

L'EST ET LA CÔTE-NORD



Le major Luc Lafrenière et le capitaine Pascal Laforest dirigeant cet Escadron de retransmission des Forces armées canadiennes.

Les montagnes de Charlevoix, puis celles de l'Afghanistan

Le parc industriel de Clermont sert de terrain d'entraînement à un escadron de l'armée canadienne

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

CLERMONT — Pour quelques jours, le parc industriel de Clermont, dans Charlevoix, est devenu le camp de base de l'Escadron de retransmission des Forces armées canadiennes, un entraînement auquel participent près de 200 militaires qui feront partie du contingent canadien envoyé en Afghanistan au début de 2004.

« Dans la montée en puissance qui nous amènera jusqu'en Afghanistan, il y a différentes étapes à franchir. Et l'une d'elles est l'entraînement sur le terrain. Cette région montagnaise nous permet de simuler ce que nous allons retrouver à Kaboul, puisque le gros défi demeure de communiquer à travers les montagnes », a expliqué le capitaine Pascal Laforest.

Les militaires sont arrivés lundi pour installer leur campement dans un vaste champ près de la rivière Malbaie. Outre les équipements de communication sophistiqués, plus de 100 véhicules de toutes sortes accompagnent les six troupes en provenance de Valcartier. Les officiers ont convenu d'un déplacement majeur vers La Malbaie demain matin et un retour à la base de Valcartier le 3 octobre.

« Notre mission en Afghanistan sera de fournir les communications aux groupes de brigades de 4000 à 5000 personnes de l'OTAN, ce qui impliquera des postes de retransmission déployés à différents endroits. C'est que nous faisons ici avec le déploiement de ces postes temporaires.

Par exemple, nous isolerons quelqu'un sur une montagne et nous assurerons qu'il puisse être en contact avec n'importe qui sur un territoire donné », a résumé le major Lafrenière, qui revient d'un séjour de reconnaissance de 10 jours en territoire afghan.

PAS DE PRÉPARATION À LA MISÈRE

M. Lafrenière considère important cet entraînement, mais sait très bien que les similitudes ne sont que théoriques, lui qui a participé à deux missions semblables dans le passé. « En plus de la menace imprévisible, c'est la misère que nous retrouverons sur place », ajoute-t-il, sachant bien qu'aucun exercice ne pourra jamais préparer les soldats à composer avec ces scènes.

La mouvance militaire est certes impressionnante, mais les 200 hommes et femmes sont là pour le travail, insistent les officiers : « Ce n'est pas que nous sommes sauvages, mais c'est important de se préparer à la mission qui nous attend. Nous voulons valider l'entraînement de nos troupes à partir de différents scénarios. Nous ne ferons pas de simulation de combats, mais certainement des exercices avec des blessés, pour les premiers soins, ou encore avec des routes bloquées », décrit le capitaine Laforest.

C'est le premier exercice sur le terrain pour cet escadron spécialisé. Les nombreux militaires à l'entraînement dans Charlevoix seront tous du contingent de 2000 hommes et femmes qui s'envolera vers l'Afghanistan entre le 15 janvier et le 15 février 2004 pour la délicate mission de paix.

Journée internationale des personnes âgées dans l'Est du Québec

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Des centaines de personnes âgées et retraitées du Bas-Saint-Laurent fêteront aujourd'hui la Journée internationale des personnes âgées, une première dans la région depuis l'instauration de cette fête par l'Organisation des Nations unies (ONU).

À Amqui, une conférence mettra l'accent sur la vie quotidienne et les effets du rire sur la santé. Aux Méchins, les aînés prépareront un projet de voyage, alors que les retraités du secteur public se rendront à la réputée table du Gîte du Mont-Albert, dans le parc de la Gaspésie.

Le respect des autres sera au programme des aînés de Dégelis au Témiscouata, la santé mentale à Trois-Pistoles et les légendes à Rimouski. À Cabano, un peu d'astrologie au menu. À Sayabec, dans la vallée de la Matapédia, les aînés sont invités à participer à des jeux de société. À Sainte-Félicité-de-Matane, les aînés rendront hommage au couple Delphis Savard, qui cumule 72 ans de vie commune. Au-delà de 150 bénévoles ont participé à l'élaboration de cette programmation.

« En plus de cette première fête régionale, on veut faire connaître notre organisme et nos objectifs », précise Bertrand Voyer, président de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent, dont la fonction principale est de faire des représentations auprès des gouvernements ou des corporations publiques comme Hydro-Québec.

Un blitz médiatique est aussi intégré à la programmation coordonnée par la Table de concertation, qui comprend près d'une cinquantaine de clubs d'âge d'or et d'associations de retraités.

INGÉNIERIE PRÉOCCUPANTE

Ces fêtes ne font pas pour autant oublier les préoccupations liées au nouveau chantier de travail de la réingénierie de l'État et ses effets sur les personnes âgées et retraitées. « On ne sait pas actuellement ce que le gouvernement va faire de nous dans sa réingénierie, comme pour ce qui des bâtiments au niveau des aînés », s'interroge M. Voyer. Une conférence provinciale des tables régionales devrait naître d'ici la fin de l'année.

Au Bas-Saint-Laurent, la proportion de personnes âgées passera de 13 % à 25 % dans une quinzaine d'années.

ÉCRASEMENT À GASPÉ

Nav Canada ne changera pas ses pratiques

NAOMIE BRIAND
Collaboration spéciale

■ GASPÉ — La société Nav Canada n'a pas l'intention de changer ses procédures d'information de vol, à moins que le Bureau de la sécurité dans les transports (le BST), ne le recommande dans son rapport à venir sur l'écrasement d'avion survenu à Gaspé samedi, où trois personnes ont perdu la vie.

Réagissant à des accusations portées par Gaston Langlais, pilote d'avion et ami du pilote décédé samedi, le porte-parole de Nav Canada, Louis Garneau, est clair : pas question de changer les règles du jeu.

« On révisé continuellement nos services, et pour décider de réinstaller une station d'information de vol à Gaspé, il faudrait considérer plusieurs critères, notamment l'achalandage de cet aéroport, la météo particulière, le type de vol qui s'y fait et le genre d'appareils qui s'y posent. »

Le porte-parole rappelle que lors de l'écrasement, un agent de la météo était en poste à Gaspé, et que tout changement subit était transmis au centre d'information de vol de Québec. Quant à la surcharge de travail du personnel, M. Garneau convient qu'il y a un problème. « Nous avons actuellement du personnel en formation, et tout devrait être réglé d'ici le printemps. »

Le député bloquiste Jean-Yves Roy se demande si la remise de l'information de vol au privé était une bonne décision

Impossible d'obtenir des commentaires d'Ottawa concernant les tristes événements de la fin de semaine. Le député de Bonaventure-Gaspé-Iles-de-la-Madeleine-Pabok, Georges Farrah, a carrément refusé de commenter en raison de l'enquête du BST. Même silence du côté du ministre fédéral des Transports, David Colletette.

UNE DÉCISION À REVOIR

Le député bloquiste de Matapédia-Matane, Jean-Yves Roy, demande toutefois à ce que la remise en service de la station de vol de Gaspé soit étudiée. « Je souhaite que les événements remettent en cause le système actuel. Un service devrait être offert à Gaspé, compte tenu des conditions géographiques et climatiques particulières. Il faut se demander si, dans le passé, nous avons pris les bonnes décisions pour la sécurité humaine. L'objectif du fédéral, en remettant l'information de vol aux mains de l'entreprise privée, était de sauver de l'argent. Et l'entreprise privée, elle, est là pour faire de l'argent. »

Trois personnes ont perdu la vie, samedi à Gaspé, dans l'écrasement d'un petit avion Piper Navajo à quelques kilomètres de l'aéroport : le pilote, Marc Bouchard, 60 ans, de Gaspé, un agent de la SQ de 24 ans, Patrick Lévesque, de même qu'un détenu de 34 ans, Donald Poirier, qui devait comparaître à Percé pour bris de probation. L'avion avait décollé des îles vers 18 h, et devait atterrir à Gaspé vers 19 h 15. Le BST a terminé son investigation sur le site du crash, et le rapport de l'organisme devrait être rendu public dans la prochaine année.

Patrick Lévesque aura des funérailles solennelles

Plus de 1000 de ses confrères policiers de la Sûreté du Québec y sont attendus vendredi

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Plus de 1000 policiers de la Sûreté du Québec sont attendus vendredi pour les funérailles solennelles de Patrick Lévesque. Le policier de 24 ans a perdu la vie lors de l'écrasement, en début de soirée, samedi, à Gaspé, de l'avion dans lequel il se trouvait. Originaire de Rivière-du-Loup, Patrick Lévesque était un agent exemplaire, selon des collègues. Son supérieur, M. Paul Gagnon, n'a que de bons mots à son endroit.

« M. Lévesque était une recrue qui travaillait ici depuis sept mois. C'était un jeune homme sérieux, à sa place, voire réservé. Ses 21 confrères l'appréciaient beaucoup », confie M. Gagnon, directeur du poste de Gaspé, où Patrick Lévesque avait entrepris sa carrière de policier.

La nouvelle de la disparition de l'agent, qui accompagnait un détenu transféré des îles-de-la-Madeleine vers Gaspé, ne s'est propagée que progressivement. « Son confrère l'attendait à

l'aéroport et, comme l'avion n'est jamais arrivé, nous avons mis en branle le processus habituel dans les cas de disparition d'aéronef. Mais plus le temps passait, plus nous étions inquiets. »

UN JUMEAU, AUSSI POLICIER

Les recherches entreprises vers 19 h 45, avec l'aide du service des incendies de Gaspé, des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière, se sont révélées vaines. Les appréhensions de tous se sont concrétisées le lendemain matin, lorsque l'hélicoptère de l'armée a localisé le Piper Navajo à quelques kilomètres de l'aéroport. Patrick Lévesque avait un frère jumeau, Roberto, lui aussi policier à la SQ, à Notre-Dame-du-Lac, au Témiscouata. Selon le directeur Gagnon, tous deux avaient prêté serment le même jour.

Les funérailles solennelles, qui s'apparentent à celles dites civiles, auront lieu sur le coup de midi en l'église Saint-Patrice de Rivière-du-Loup. La cérémonie sera cocélébrée par un prêtre de Rivière-du-Loup et par l'abbé Lucien Ouellet, aumônier du corps policier depuis 40 ans.

NAUFRAGE DU « EVAN RICHARD » Les recherches continuent

■ Les équipes de recherche et sauvetage de la Garde côtière et des Forces armées canadiennes n'avaient toujours pas retrouvé, hier soir, Éric et Mario Doiron, âgés respectivement de 27 et 31 ans, portés disparus depuis le naufrage du pétonclier *Evan Richard*, survenu lundi vers 6 h à environ huit kilomètres au sud-est de l'île d'Anticosti. Le bateau de pêche était parti de Bas-Cara-

quet au Nouveau-Brunswick, vendredi midi. Éprouvant des problèmes de gouvernail, il a sombré après avoir été inondé par des vagues de côté, des conséquences de l'ouragan Juan. Le *Evan Richard* transportait des matériaux de construction qui, selon toute vraisemblance, devaient servir à construire une habitation au Labrador pour le capitaine Serge Leboutillier, seul survivant de la tragédie. Le Bureau de la sécurité dans les transports réalisera une enquête afin de faire la lumière sur les circonstances de cet accident, dans le but d'éviter qu'il se reproduise. G.G.

BAINULTRA
Un mode de vie santé
www.bainultra.com

Thalassa vous offre un certificat cadeau d'une valeur de 150\$* à l'achat d'un bain ThermoMasseur® de BainUltra®.

À Québec

THALASSA
domicile®
Div. Emco Corporation

Thalassa Domicile
670, rue Bouvier, local 135
Québec QC G2J 1A7
Tél. : 418 682-3606
Télé. : 418 682-8865

*sur articles en magasins

*offre valide du 24 septembre au 31 octobre 2003

Salle de montre • Plomberie • Chauffage • Climatisation

Québec • St-Hyacinthe • Laval • Sorel • St-Hubert

Le plus gros distributeur en plomberie et robinetterie au Canada

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Le procès du procès

Marc Bellemare a provoqué bien des controverses depuis son entrée en politique, mais aucune n'avait l'ampleur de celle qui a entouré la conclusion du procès des motards à Montréal. Ingérence du ministre dans le procès? La réalité se révèle beaucoup plus complexe que ce que la rumeur publique des dernières semaines laissait entrevoir.

M^r Bellemare est bel et bien intervenu dans ce dossier, mais à la suite d'un imbroglio qui soulève de sérieuses questions sur ses relations avec son sous-ministre associé, M^r Mario Bilodeau. Des questions qui jettent de sérieux doutes sur la capacité de ces deux hommes de travailler ensemble à l'avenir.

Autre point important : le juge Réjean Paul a joué un rôle crucial dans les négociations entre la Couronne et la défense. Une intervention surprenante, qui aurait également pu provoquer un arrêt des procédures.



Gilbert Lavoie

GLavoie@lesoleil.com

Voyons d'abord le rôle du ministre. Pendant des mois, le procureur de la Couronne, André Vincent, a tenu des négociations avec les avocats des motards, concernant un éventuel retrait des accusations de meurtre, en retour de plaidoyers de culpabilité pour gangstérisme et complot pour meurtre. Au début d'août, la défense a finalement accepté les propositions de la Couronne.

En principe, ce genre d'entente n'avait pas à recevoir l'approbation du procureur général, le ministre Bellemare. Mais l'importance du procès permet de comprendre qu'on ait décidé de l'en informer, le 8 août dernier.

C'est là que les choses ont bloqué. Version gouvernementale : le ministre aurait été informé du projet d'entente, mais n'aurait pas reçu de son sous-ministre associé, Mario Bilodeau, toutes les informations nécessaires pour bien comprendre le cheminement de la Couronne. M^r Bellemare, un justicier au caractère impulsif notoire, s'est objecté avec véhémence aux termes de la proposition qu'il trouvait trop clémente. Les tentatives du procureur André Vincent de s'expliquer lui-même se sont heurtées au refus de Mario Bilodeau. Finalement, ce n'est qu'à la suite d'une rencontre privée entre le ministre et le procureur Vincent que le gouvernement a donné son aval à l'entente avec les motards.

Faut-il comprendre que le ministre a dû court-circuiter son sous-ministre associé pour avoir l'heure juste? Pourtant, Mario Bilodeau a une expertise exceptionnelle en droit criminel.

Question d'atomes crochus? Ou de couleurs partisans? (M^r Bilodeau est associé au PQ). Peu importe, la confiance n'est pas au rendez-vous. Le Procureur général risque gros si l'absence de confiance l'amène à intervenir dans l'administration de la justice.

Quant au rôle du juge Paul dans les négociations entre la Couronne et la défense, elle est à ce point étonnante qu'elle forcera sans doute les avocats de la Couronne à être plus méfiants à l'avenir. Le juge doit tout faire pour préserver son impartialité. À partir du moment où il devient un intervenant dans les négociations, il prend le risque d'avoir à se recuser si l'entente achoppe. C'est un risque énorme que le juge a certainement pris en connaissance de cause, mais qui illustre bien les difficultés de mener à terme ce genre de procès. Après le retrait du juge Boilard et la médiation surprenante du juge Paul, il faudra bien trouver d'autres avenues pour présider aux mégaprocès.

Papier prémâché

Ainsi, la Ville de Québec aurait terminé son exercice financier de l'année 2002 avec un surplus de deux millions \$. Mais il faudra repasser pour les détails... et la transparence, car pour l'instant, l'administration L'Allier demande aux journalistes et à la population de croire sans avoir lu et sans trop se poser de questions.

L'équipe du maire s'est-elle inspirée de Mario Dumont? Croit-elle comme lui que les gens ne veulent pas savoir, ils veulent croire? Toujours est-il que les médias ont dû se contenter hier de son interprétation des grandes lignes du rapport financier 2002, résumées sur une simple feuille recto-verso. Et des déclarations imprécises du trésorier de la Ville et du conseiller Jacques Jobin, qui ont convoqué une conférence de presse sans pouvoir répondre aux questions. Le vrai document, lui, n'était pas au rendez-vous et ne sera disponible que lundi, à la séance de conseil.



Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com

Impossible, donc, de connaître les choix difficiles que la Ville a dû faire pour atteindre ce surplus de deux millions \$. Le conseiller Jacques Jobin a expliqué qu'il n'avait pas le droit de rendre le rapport public et de le commenter en profondeur avant de l'avoir déposé au conseil. Mais il a ajouté qu'il voulait en sortir les grandes lignes tout de suite afin de répondre aux inquiétudes de l'opposition et de laisser plus de place lundi au débat sur la réorganisation des services. Vaines explications.

Car dans les faits, le conseiller donne plutôt l'impression de vouloir contrôler l'information divulguée dans les médias et de profiter d'une plus grande visibilité pour les soi-disant bonnes nouvelles qu'il avait à annoncer. Même les petites organisations ne se permettraient pas de telles erreurs, n'oseraient pas présenter à leurs membres un rapport financier prémâché et résumé sur un petit bout de papier.

Domage, car l'administration L'Allier semblait bien fière du bilan de cette première année de vie de la grande ville. Mais elle aurait simplement dû permettre aux médias et à la population de tirer leurs propres conclusions.

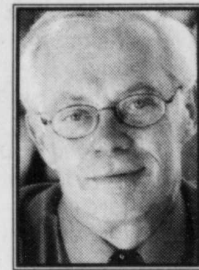
IL FAIT BON VIVRE À QUÉBEC...



CHRONIQUE POLITIQUE

Legault coince Marois

Ancien ministre de l'Éducation et de la Santé, François Legault, contrairement à Pauline Marois, n'a jamais eu l'opportunité de signer un budget. Sa collègue, encore plus ambitieuse que lui et surtout plus pressée, a exigé le ministère des Finances lorsque Bernard Landry a succédé à Lucien Bouchard, et le nouveau premier ministre n'a jamais osé refuser ce privilège à un ministre aux si longs états de service dans le parti et au gouvernement. M. Legault s'est toutefois porté volontaire cette semaine pour préparer un budget de l'an 1 d'un Québec souverain. Il joue ainsi d'audace. L'exercice, on le sait, est périlleux, mais il s'agit de l'idée la plus mobilisatrice émise depuis le 14 avril dernier pour relancer le Parti québécois, le débat sur la souveraineté et évidemment la campagne à la succession de Bernard Landry.



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

Les dirigeants du Parti québécois ont forcé Jacques Parizeau en pleine campagne électorale en 1973 à présenter à la population un budget de l'an 1 d'un Québec souverain. Ce dernier s'objectait farouchement à pareille simulation, mais René Lévesque l'y a contraint. Le ministre libéral des Finances de l'époque, Raymond Garneau, et le premier ministre Robert Bourassa avaient décapé le document péquiste en petits morceaux, tellement le travail avait été bâclé. Jacques Parizeau en fut profondément humilié, mais bien pire, la crédibilité du Parti québécois en matière de finances publiques tomba en déficit.

Le contexte n'est plus le même. Le Parti québécois n'avait pas encore exercé le pouvoir en 1973 et si Jacques Parizeau avait personnellement une connaissance poussée de la mécanique budgétaire, l'équipe dirigeante du parti n'avait jamais exercé les arbitrages préparatoires. Les transferts fédéraux se sont par ailleurs énormément complexifiés depuis 30 ans. Ottawa intervient aussi dans beaucoup plus de secteurs, ayant

été l'élastique de son pouvoir de dépenser à une longueur insoupçonnable même en 1973. Le gouvernement du Québec devrait remplacer ces fonds fédéraux, dans un cadre de souveraineté. Le Parti québécois a en mains une abondante documentation provenant des audits de la Commission Bélanger-Campeau et les nombreuses études préliminaires réalisées en vue du référendum de 1995. Enfin, il dispose de tout le temps nécessaire pour effectuer un tra-

vail sérieux, contrairement à la précipitation de 1973. M. Legault pourrait planifier de présenter son « contre-budget » en mars 2004 et en faire une sorte de pendant à celui du ministre des Finances, Yves Séguin.

M. Legault dit partager le diagnostic du ministre sur la menace d'un déficit de 3 milliards \$ en 2004-2005. Le gouvernement Charest aura donc à effectuer des choix d'une portée historique pour respecter l'obligation d'un déficit zéro et son engagement de réduire les impôts de 1 milliard \$. Le Parti québécois nous ferait aussi

connaître ses priorités sociales et économiques, inscrites en plus dans un cadre financier. Si M. Legault est sérieux dans sa démarche, il doit cependant présenter une collection complète de documents budgétaires, c'est-à-dire discours budgétaire, plan budgétaire, mesures fiscales, pour que les Québécois aient sous les yeux une grille d'imposition des particuliers et des entreprises, et un cahier des dépenses pour chaque ministère, chaque programme, avec les ressources humaines allouées à chacun, ce que les documents des Finances et du Trésor contiennent toujours. Le ministre des Finances, Yves Séguin, devrait même favoriser un tel débat démocratique en autorisant ses hauts fonctionnaires à répondre à toutes les demandes pertinentes d'informations nécessaires au député péquiste pour la préparation d'un budget virtuel d'un Québec souve-

rain. Le critique du Parti québécois en matière de finances publiques et candidat présumé à la direction du Parti québécois, François Legault, a offert publiquement un apport aussi inattendu qu'alléchant au débat politique. Je vois

mal comment son parti ou lui-même pourra maintenant se soustraire à l'exercice. Il serait accusé de pleuterie. Son adversaire

dans la course à la présidence, Pauline Marois, sera par ailleurs forcée de défendre le « budget Legault » face à l'opinion publique. Des réserves trop senties porteraient atteinte à la cause de la souveraineté et à la crédibilité de l'opposition officielle. C'est habile. François Legault sera coriace.

Un apport aussi inattendu qu'alléchant au débat politique québécois

TÉMOIGNAGE

« Dis-leur que j'ai reçu de très bons soins... »

Geneviève Bélanger

L'auteure est bénévole aux soins à la Maison Michel-Sarrazin. Elle écrit au nom de Lucille Giasson.

(Au personnel du département A-6000 Est, de l'hôpital Saint-François d'Assise).

Voici l'essentiel de la conversation que j'ai eue avec Lucille Giasson, le mercredi 24 septembre dernier. Elle m'a demandé de vous transmettre sa pensée. À deux reprises, elle a été soignée chez vous pendant sa maladie et elle ne tarit pas d'éloges à votre sujet. Elle tient beaucoup à vous en remercier, à le faire savoir aussi, par une lettre publiée dans Le Carrefour des lecteurs, au journal LE SOLEIL. C'est son désir.

« La qualité des soins offerts à l'hôpital Saint-François d'Assise, c'est extraordinaire. On entend tellement de critiques au sujet des hôpitaux... Moi, je veux qu'on sache que j'ai reçu de bons soins. Dis-le-leur. Ils ont été aux p'tits oignons avec moi. »

J'ai promis à Lucille d'acheiner son message. Elle devait me le dicter hier soir, le 26 septembre. Elle était trop fati-

guée pour le faire. Mais comme elle m'en avait déjà fait connaître l'essentiel, je viens tenir ma promesse, je lui dois bien ça, et davantage encore!

Lucille, ma chouette de cœur, j'ai fait tout ce que tu m'as demandé. Je vais même leur parler de toi, en bonus!

C'est le 22 septembre dernier qu'elle a été admise à la Maison Michel-Sarrazin.

« C'est chez nous ici », s'est-elle exclamée à son arrivée. « Thérèse, c'est toi qui m'a engagée, c'est grâce à toi que j'ai pu travailler ici ». En ce matin pluvieux, à sa sortie du véhicule de transport adapté, elle a déposé ses bras des couvertures pour envelopper notre si précieuse Thérèse, la coordonnatrice des bénévoles.

En effet, il y a quelques mois, Lucille était encore bénévole aux soins à la Maison Michel-Sarrazin, et ça durait depuis 14

ans! Elle est une femme aussi déterminée que généreuse. Son p'tit sourire narquois, sa grande simplicité, son humour, sa vitalité... Elle est tout simplement adorable! Voilà qu'elle est arrivée comme patiente chez nous, pardon, chez elle.

C'est un privilège d'en prendre soin, comme vous l'avez fait à Saint-François

d'Assise. On la bichonne autant qu'on peut et elle trouve le moyen de dire que nous en faisons trop pour elle. Nous avons été plusieurs à lui rappeler qu'elle en a toujours fait autant, sinon plus, pour tous ses malades, et cela depuis des années! Alors, elle nous sourit sans rien ajouter et ses yeux moqueurs nous font une caresse. Elle sait bien que c'est la vérité!

Ce message est pour vous tous et toutes, du A-6000 est de l'hôpital Saint-François d'Assise, un merci à la dimension du cœur de Lucille!

ÉCRIVEZ-NOUS!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle?

Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com.

Adresse postale:
 Carrefour des lecteurs,
 Journal LE SOLEIL,
 925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
 Succ. Terminus, Québec, G1K 7J6
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

La justice est aveugle et j'en braille

Dix-huit - Trente. 15 - 20. 13 - 18. 14 - 18. 15 - 18. Écoute donc! La justice est-elle une foire aux enchères? Je ne connais pas le fin fond de cette histoire. On ne le connaîtra sans doute jamais. Je ne veux pas le connaître. Mais à ce qu'il me paraît, tout le monde est coupable de gâchis... Sauf les jurés bien entendu puisqu'ils sont les seuls à avoir été laissés dans l'ignorance. Bienheureux les imbéciles.

Mes plombs ont sauté lundi soir en voyant le mépris d'un avocat de la défense dégouliner de mon écran de télévision. Le «porte-parole» des avocats des motards criminels, Claude Olivier, a traité le procureur général du Québec de «menteur». Un juge l'aurait envoyé au trou pour moins grave outrage que cela!

Mais un avocat de la défense n'attaque pas les juges. Il en fait ses complices. Si j'ai bien compris les rapports de presse comme on dit, avocats et procureurs négociaient carrément dans le bureau de Son Honneur. J'imagine la séance...

«18-30?»

«Non! 13-18...»

«15-20! C'est mon dernier prix!»

«Attendez... Il faut que je vérifie

avec «Mom» Boucher.
- Et moi avec mon ministre...
- C'est bon, mais faites ça vite! Moi j'ai un tournoi de golf la semaine prochaine...»

Après un procès pareil, rien ne m'étonnera plus. Même pas que Son Honneur écrive son jugement en braille.

En tous cas, la lecture des journaux d'hier a fait de moi un justiciable plus intelligent. Si je tue mon prochain, j'engagerai maître Claude Olivier. Ça a l'air qu'il est bon là-dedans.

«Treize ans, maître, est-ce possible? Votre prix sera le mien.»

Et si je me fais prendre au volant avec facultés affaiblies — par la cocaïne évidemment! — j'engagerai maître Marc Bellemare. «La seule chose qu'il a plaidée dans sa vie, ce sont des facultés affaiblies», assure Claude Olivier.

«L'acquiescement, maître, est-ce possible? Votre prix sera le mien.»

Trêve de plaisanteries: la justice est peut-être aveugle mais je lui souhaite surtout d'avoir perdu l'odorat parce que tout cela sent bien mauvais. Par exemple, un juge qui se plaint d'avoir perdu son temps à négocier sa sentence dans le dos des 12 jurés, c'est un peu surprenant non? Un avocat de motard criminels — trafiquant de drogue avoué — qui



Michel Vastel
Mvastel@lesoleil.com

se plaint d'avoir «perdu l'appui moral du procureur général», c'est à se tordre de rire! «L'appui moral» pourquoi, maître? Une petite messe de son Éminence le cardinal Ouellet avec ça, peut-être?

Il se trouve que le procureur est aussi ministre, comptable de ses actes devant l'Assemblée nationale. Quand il négocie sa justice, c'est au nom de tous les citoyens du Québec. Si maître Olivier n'est pas content que le ministre se mêle de ses affaires, qu'on soumette la question aux citoyens par référendum!

«15-20, OUI OU NON?»

Ou si on a peur que cette consultation populaire coûte trop cher — cela a l'air que les questions d'argent ont

tenu beaucoup de place dans ces maquignonnages... — on pourrait aussi soumettre la question aux représentants des citoyens, les 12 jurés. Au fait, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

«Trop cher!» Bientôt, on va nous dire que la justice contribue au déficit. Alors on pourrait la financer avec une loterie: 13-15-18-20-25-40, et le numéro supplémentaire est 25!

Le juge en chef Lawrence Poitras —celui qui enquête à l'occasion sur la police... — disait, le 21 mai 2002: «On entend parfois dire: «la justice est aveugle». Ou encore: la justice est au service du plus fort». On se plaint de l'encombrement des tribunaux, du coût de la justice et de la lenteur de la procédure. Si d'aucuns sont d'avis qu'ils sont mal servis par le litige et la justice, se peut-il qu'ils en aient eux-mêmes abusés?»

Je l'aime ce juge Poitras. C'est lui que Jean Charest aurait dû nommer ministre de la Justice!

Du temps de Robert Bourassa et de René Lévesque, il était une règle non écrite: on ne nomme pas un entrepreneur en construction ministre de la Voirie. Ni un instituteur ministre de l'Éducation. Ni un médecin ministre de la Santé. La seule exception

était le ministre de la Justice puisque, également procureur général, il devait être membre du Barreau.

Il semble bien qu'on ait oublié cette règle: Jean Rochon à la Santé, Pierre Reid à l'Éducation, Sam Hamad aux Ressources naturelles: Lucien Bouchard et Jean Charest ont joué avec le feu et se sont fait brûler les doigts. (Philippe Couillard serait une exception à cette règle puisque, jusqu'à tout récemment, il avait effectué un parcours sans faute. Mais en retirant aux médecins le pouvoir exclusif de prescrire des médicaments, il a agi comme... un médecin!)

Dans le cas des ministres de la Justice, on ne peut s'empêcher de noter que cela fait deux fois de suite, avec Serge Ménard et Marc Bellemare, qu'un ministre se mêle d'administration de la justice. Le ministre commente allègrement les sentences, menace d'en appeler, se prononce sur le jugement et le juge.

Faut-il en conclure que les avocats de la défense font de mauvais ministres de la Justice? Ils ont passé leur vie à protéger leurs clients, parfois à gros prix, contre la sévérité des magistrats. Cela finit peut-être par leur faire prendre des plis...

CARREFOUR DES LECTEURS

Une confiance à préserver

La justice est un rempart qu'il faut protéger. Quand elle est attaquée, il faut la défendre. Le procès sur la prostitution juvénile à Québec est un cocktail devenu poison. On ne sait plus ce qu'il goûte, ce qu'il renferme. Tout le monde est devenu justicier et juge tout le monde. Le dérapage est dangereux. Les sorties de secours des cours de justice manquent d'indications. Seuls, les juges doivent décider ce que sera le futur ordonné de ce processus judiciaire.

Des proxénètes, des victimes, des politiciens, des journalistes, des animateurs, des policiers, des avocats: tous dans un mélange incolore, inodore. On ne sait plus qui boit quoi! À la suite de ce dérapage majeur, la sincérité de ceux qui veulent régler l'imbroglio est mi en doute. On ne sait plus où accrocher son point de vue. Un chapeau que personne ne veut porter. Une seule solution s'impose. Que les juges se réunissent, se ressaissent et tracent la route pour ne pas arriver à un cul-de-sac. Si des moyens leur échappent, qu'ils parlent au gouvernement, au ministre de la Justice. Ce ministre est le maître suprême de la justice au Québec. Qu'il ordonne l'agenda à poursuivre, suite aux suggestions respectées des juges. Il doit être subordonné au juridique et non l'inverse. Que les dits juges imposent des interdits à certains médias incompetents et friands de scandales. La liberté d'expression a des limites. Elle est supérieure aux rumeurs débridées d'amateurs de la justice. Les cotes d'écoute sont moins importantes que le respect des tribunaux et des juges qui les gouvernent.

Paul-André Cantin
Beauport

«Ça pue!»

Les rebondissements dans le dossier de la prostitution juvénile à Québec ont été nombreux, souvent contradictoires et toujours empreints de doute. Il est devenu presque impossible pour le commun des mortels de ne pas se poser des sérieuses questions sur cette affaire qui devient de plus en plus loufoque et mystérieuse de jour en jour. On ne sait plus si on devrait vilipender la police de Québec pour son amateurisme et ses virevoltes ou appréhender un scandaleux camouflage afin de protéger certains grands de ce monde. Il est inconcevable que l'enquête ne soit pas réactivée afin de faire disparaître tous les doutes qui persistent. Mais l'espoir que toute la lumière soit faite dans cette ténébreuse affaire demeure très faible, voire nulle.

Il serait extrêmement affligeant d'apprendre qu'une ou plusieurs personnes influentes du monde politique, quel que soit le parti, soient impliquées dans ce scandale crapuleux. Toutefois, je ne serais guère plus enchanté de constater que la police de Québec soit injustement bâillonnée et flagellée sur la place publique dans l'unique but de protéger quelques «grosses légumes» qui auraient osé

franchir l'infranchissable. L'abandon de l'enquête par le ministre Chagnon est impardonnable et inexplicable.

Armand J. Doré
Anjou

Un cardinal

C'est avec une grande joie que j'ai appris l'élévation de M^{re} Marc Ouellet au poste de cardinal de l'Église catholique. Il s'agit d'un honneur qui rejait sur notre Église d'ici, que ce soit au Québec ou dans le reste du Canada. Sa carrière a été fulgurante. Élu évêque et nommé secrétaire du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens le 3 mars 2001, il a été choisi comme archevêque de Québec le 15 novembre 2002 et comme cardinal le 28 septembre 2003. C'est à ce dernier titre qu'il aura voix au chapitre pour l'élection de celui qui succédera à Jean-Paul II.

Mais M^{re} Marc Ouellet n'a pas attendu cette élévation au cardinalat pour imposer sa marque au sein de notre Église diocésaine. Son style conservateur et soucieux de tradition s'est exprimé dès ses premiers contacts avec les médias. D'entrée de jeu, ses priorités ont été clairement établies en ce qui concerne la formation religieuse des jeunes et l'avenir de la famille. Alors que notre Église était engagée dangereusement sur la voie de la démolition, voilà que cet homme s'affiche carrément comme étant celui de la reconstruction à partir de la cellule de base de notre société. Nous devons applaudir à ce souffle d'espérance et joindre nos efforts à ceux de M^{re} Marc Ouellet pour redonner ses lettres de créances à notre Église en tant qu'évangélisatrice des temps nouveaux tant au chapitre de la culture qu'à ceux de la foi, de la morale et de la religion.

Gilles Baribeau
Charlesbourg

Médias béats

La nomination prévisible de M^{re} Ouellet au titre de cardinal suscite beaucoup d'émotion parmi les médias d'information. On peut se demander pourquoi ces mêmes médias jouent cette nouvelle à la une alors que l'Église à laquelle il appartient s'est rétrécie comme une peau de chagrin et ressemble maintenant à un petit club de l'âge d'or de village. Ce serait encore pire si l'Église catholique jouait selon ses propres règles et qu'elle excluait vraiment les personnes qui utilisent des moyens de contraception, les personnes qui acceptent l'avortement, les divorcé(e)s, les altersexuel(le)s, ceux et celles qui ne se conforment ni aux commandements de Dieu ni à ceux de l'Église. Faut croire que les médias d'information sont encore béats devant le faste et le mystérieux.

Yves Gauthier
Québec

Québec, capitale?

La SODEC ferme son bureau de Québec. Le mois dernier, on apprenait le réaménagement à grands frais



La disparition de L'Étape donne une bonne occasion de corriger les erreurs du passé.

du bureau du premier ministre du Québec à Montréal ainsi que celui d'une salle de réunion pour le Conseil exécutif. Qu'en est-il de la politique pour conserver à Québec son rôle de capitale nationale?

La députée de Jean-Talon réclamait qu'on respecte et développe le statut de capitale pour Québec quand elle siégeait dans l'opposition. Qu'en dit-elle maintenant? Pour toute réponse, un silence assourdissant! Le député de Louis-Hébert, ministre responsable de la région de Québec, est tout aussi silencieux que sa collègue! Les autres députés de la région suivent la ligne du parti. Les élus municipaux, empêtrés dans leur bataille de fusion et «défusion», n'ont pas le temps d'intervenir. Pendant ce temps, la caravane passe et le lobby québécois agit...

René Cloutier
Charlesbourg

L'Étape

(À Sylvain Boucher, directeur de la Réserve faunique des Laurentides)
Le récent incendie qui a ravagé L'Étape, une fois établi qu'il n'avait fait aucune victime, semble ironiquement avoir réjoui une très large majorité des gens qui connaissent ou fréquentaient cet établissement de mauvais goût et d'une salubrité douteuse. Voilà donc une opportunité exceptionnelle pour vous de corriger les erreurs (horreurs) du passé et de nous doter d'un établissement plus respectueux de sa clientèle, de son environnement, de sa vocation et de son histoire. Le Parc des Laurentides, de par ses nombreuses particularités géo-

graphiques et climatiques, ainsi que par le remarquable panorama qu'il offre et son immense potentiel touristique, justifie la construction d'un bâtiment unique et chaleureux dans un site davantage compatible avec toutes ces considérations. Pour relever ce défi avec succès, nous devons bien que vous devriez faire face à quantité de bureaucraties et vandales de notre patrimoine qui, par manque de vision ou déformation professionnelle, voudront vous convaincre qu'il faut faire quelque chose de bon marché, de standardisé, de normé et tous ces autres mots qui riment avec médiocrité.

C'est à cette étape qu'il vous faudra assumer pleinement votre leadership et où vous pourrez compter sur l'appui indéfectible des usagers et des amis du Parc.

Eric Bouchard
Charlesbourg

Pauvres touristes!

Murdochville est près de Mines Gaspé. Ces dernières années, des produits très toxiques y ont été acheminés et brûlés. Les émanations de la cheminée étaient d'une grande densité. J'aime beaucoup la marche mais j'ai dû abandonner ce loisir. Pour ne pas suffoquer. Je n'étais pas seul à être incommodé. Toute la population y passait. Les dirigeants de Mines Gaspé nous conseillaient de rester chez-nous et de fermer portes et fenêtres. Pourquoi Mines Gaspé a-t-il fait repéindre la majorité des voitures des citoyens de Murdochville? Dommage qu'ils ne peuvent repéindre un être humain...

Ici, plusieurs souffrent de troubles respiratoires, alors que d'autres sont atteints de berylliose, une maladie très grave. Nous sommes nombreux à avoir subi les effets néfastes de cette pollution.

Vous êtes tous conscients que les tests d'échantillonnage, prélevés sur des terrains résidentiels de notre municipalité contiennent des polluants très toxiques. En tant que membre du comité, j'ai exprimé mon inquiétude et j'ai demandé à être informé du résultat de ces tests. J'ai reçu un refus catégorique. M. Victor Chapados m'a simplement dit que la terre la moins polluée était acheminée vers d'autres mines.

Aujourd'hui, je vois des camions qui transportent de la terre contaminée vers le site du centre d'interprétation du cuivre. Pauvres touristes! Vont-ils y goûter eux aussi?

Raymond Parent
Murdochville

ÉCRIVEZ-NOUS!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com.

Adresse postale:

Carrefour des lecteurs,
Journal LE SOLEIL,

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
Succ. Terminus, Québec, G1K 7J6

Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Le plus bas prix de la saison
pendant les Jours Sears

67888



Rabais 71¹¹
Lave-vaisselle
Kenmore^{MD} à encastrer*

N° 16372. Rég. Sears 749,99.
RIEN QUE 25,15 PAR MOIS**

*Supplément pour l'installation; elle est garantie. Détails en magasin

- *Kenmore est la marque de gros appareils ménagers la plus vendue au Canada†*
- *Garantie de parité des prix pour les gros appareils ménagers de grandes marques; détails en magasin*
- *Satisfaction garantie*

†D'après des sondages indépendants dans tout le pays, en vigueur au moment de la préparation de la publicité

0% d'intérêt jusqu'en janvier 2006** pour tous les gros appareils ménagers



avec la carte Sears

**Payez en 27 mensualités égales, sans intérêt, jusqu'en janvier 2006. Avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. La mensualité indiquée a été arrondie au cent près. Des frais de crédit s'ajouteront au solde de votre compte pour toute portion impayée d'un montant porté sur votre compte Sears, à compter du mois suivant. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation. Renseignez-vous. Les formules de paiement et modalités peuvent être modifiées ou supprimées sans préavis. Renseignez-vous au sujet d'autres facilités de paiement. Gros appareils ménagers: à l'exclusion des aspirateurs et des machines à coudre

Prix en vigueur jusqu'au samedi 4 octobre 2003, dans la limite des stocks

SEARS

QUALITÉ, BONS PRIX, SERVICE, FIABILITÉ